

Photo AFP



François Hollande  
et Alexis Tsipras,  
le 6 août 2015.

## Grèce

# Un plan d'austérité contre le peuple grec voté par le Parlement et approuvé par l'Union européenne

Les Etats-Unis veulent dicter leurs conditions aux gouvernements européens.

Marguerite Leuwen

L'Union européenne, lors de la réunion de l'Eurogroupe, vendredi 14 août, a validé le déblocage de « l'aide » (sic) pour la Grèce, après que le Parlement grec, deux jours plus tôt, eut voté le diktat de l'Union européenne, en adoptant un plan drastique d'austérité proposé par le gouvernement Tsipras. Ce plan va signifier une brutale dégradation supplémentaire des conditions de vie de la population laborieuse grecque.

### « UN VRAI ENGAGEMENT DE TSIPRAS »

Face à la situation explosive en Grèce, à la décomposition des partis de la droite et à celle du Pasok (parti socialiste), face à la menace d'un soulèvement du peuple grec, les grandes puissances ont cherché avec le nouveau gouvernement de Syriza à mettre en œuvre leurs exigences. Hollande a joué un rôle déterminant, avec son ministre Sapin, pour « aider » le gouvernement Tsipras à présenter ce plan d'austérité afin qu'il soit accepté par l'Union européenne.

Comme le note le quotidien patronal *Les Echos* : « L'atmosphère est différente à Bruxelles. Ceux qui bouillaient de rage fin juin en évoquant les zigzags grecs saluent maintenant "les efforts absolument considérables réalisés en quelques semaines". "Les réformes qui ont été approuvées vont très loin, il y a un vrai engagement de Tsipras, qui pourrait paradoxalement devenir notre meilleure chance de réformer le pays", note un officiel européen. Celui-ci estime que la "situation catastrophique de l'économie grecque a fait prendre conscience de l'urgence au gouvernement" (...). »

Depuis des années, les travailleurs grecs et l'ensemble de la population laborieuse ont cherché à s'opposer aux diktats de la troïka mis en œuvre par la droite et par le Pasok. C'est dans cette situation, confrontés à la décomposition politique, que les travailleurs n'ont vu d'autre solution que de voter pour Syriza. Tsipras a, pour sa part, toujours affirmé ne pas vouloir rompre avec l'Union européenne et avec l'euro.

Le vote du Parlement grec provoque le rejet et la colère parmi les travailleurs, les militants, et notamment au sein des organisations syndicales. Des voix s'élèvent, des motions syndicales contre ce plan sont adoptées. Mais cela se heurte à un certain nombre d'obstacles.

Ce vote a été acquis par le fait que la droite et le Pasok ont voté le plan de Tsipras, tandis que trente députés de Syriza ont voté contre et douze se sont abstenus. Certains, en Grèce et à l'extrême gauche

en Europe, voient déjà là la constitution d'un nouveau regroupement en faveur des travailleurs. Mais l'une des icônes de cette opposition, l'ancien ministre de l'Economie, Varoufakis, qui avait été démis de son poste par Tsipras, a expliqué qu'il s'opposait aux mesures contenues dans le plan, mais non à un nécessaire plan de réformes.

### “NOUS SEULS POUVIONS CONVAINCRE LES GRECS D'ACCEPTER” (Varoufakis)

Dans une tribune publiée dans *Le Monde diplomatique* (août 2015), il explique : « Notre mandat était clair : en finir avec la stratégie du "comme si" et avec l'austérité qui l'accompagne, un cocktail qui avait fait mordre la poussière au secteur privé grec ; démontrer que l'on pouvait opérer des réformes profondes dont le pays avait besoin avec l'assentiment populaire. »

Lors de ma première réunion de l'Eurogroupe, le 11 février, j'ai délivré à mes interlocuteurs un message simple : « Notre gouvernement sera un partenaire digne de confiance. Nous ferons tout pour trouver un terrain d'entente avec l'Eurogroupe sur la base d'une stratégie en trois points, afin de répondre aux difficultés économiques de la Grèce : 1. une série de réformes profondes visant à améliorer l'efficacité de nos institutions et à lutter contre la corruption, l'évasion fiscale, l'oligarchie, et la rente ; 2. l'assainissement des finances de l'Etat grâce à un excédent primaire modeste, mais viable, qui n'exige pas d'efforts trop importants du secteur privé ; 3. une rationalisation, ou un reprofilage, de la structure de notre dette, de façon à obtenir cet excédent primaire et le taux de croissance requis pour optimiser le remboursement de nos créanciers. »

S'indignant de l'attitude des créanciers, il écrit : « En public, les créanciers clamaient leur souhait de récupérer leur argent et de voir la Grèce se réformer. En réalité, ils n'avaient qu'un objectif : humilier notre gouvernement et nous forcer à capituler, même si cela signifiait l'impossibilité définitive pour les nations prêteuses de récupérer leur mise ou l'échec du programme de réformes que nous seuls pouvions convaincre les Grecs d'accepter. » Varoufakis est clair, il agit conformément au mandat que s'étaient donné Tsipras et Syriza, le mandat de gagner « aux réformes dont le pays avait besoin (...) l'assentiment populaire » qu'il a accompagné à « l'extrême gauche », contribuant à désarmer momentanément le peuple grec.

### “NOMBRE DE RÉFORMES VOTÉES N'ONT JAMAIS ÉTÉ APPLIQUÉES” (Le Monde)

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres. Le quotidien *Les Echos* s'inquiète : « On voit mal comment Alexis Tsipras va concilier les exigences des créanciers et la réalité domestique. Les Européens veu-

lent des résultats tangibles sur le front des réformes d'ici à octobre. Beaucoup spéculent sur de nouvelles élections — pas le moment le plus propice pour voter des mesures douloureuses — à la même période. L'équation s'annonce difficile. »

Car les mêmes dirigeants de l'Union européenne s'interrogent sur « la capacité du gouvernement grec à le mettre réellement en œuvre. "Les précédents plans on montré que nombre de réformes votées n'ont jamais été appliquées", confie une source proche des négociateurs » (*Le Monde*, 19 août).

### LES EXIGENCES AMÉRICAINES

Les dirigeants de l'Union européenne, et notamment Merkel et Hollande, savent quelles pourraient être les conséquences d'une explosion en Grèce pour toute l'Union européenne, alors que les institutions de celle-ci sont déjà en crise. Car il ne s'agit plus seulement de la Grèce, mais de l'ensemble de l'Union européenne soumise à l'offensive des Etats-Unis : « Depuis des semaines, le FMI insiste sur la nécessité d'alléger le fardeau de la dette, jugée insoutenable à plus de 170 % du PIB et qui devrait atteindre 200 %, compte tenu de la dégradation de l'économie. Christine Lagarde, la directrice générale du Fonds monétaire, a encore réclaté ce vendredi un allègement "significatif" de la dette, exigeant "d'aller bien au-delà de ce qui était prévu jusqu'à présent". L'institut de Washington met en balance sa participation au plan de sauvetage. »

L'enjeu est loin d'être négligeable, car le FMI doit verser, au minimum, 16 milliards d'euros sur l'enveloppe de 86 milliards. Le Fonds a décidé de jouer la montre : il ne statuera pas avant l'automne sur sa contribution. Dans le cas contraire, ce sera aux Etats européens de rajouter au pot. Une pilule difficile à faire avaler aux députés allemands, très réticents à accorder une nouvelle aide à la Grèce, qui a déjà bénéficié de deux plans d'un montant total de 240 milliards. La chancelière allemande a tenté de déminer le dossier dimanche, se déclarant confiante à la chaîne de télévision ZDF sur un accord in fine du FMI » (*Le Figaro*, 18 août).

Pour les Etats-Unis, les gouvernements européens, notamment l'Allemagne, doivent payer pour le maintien de l'ordre mondial. Et, pour cela, il faut faire payer l'ensemble des peuples européens. Ceux-ci n'ont d'autre issue pour se défendre, en Grèce comme dans toute l'Europe, que de recourir aux armes traditionnelles de la classe ouvrière, celles de la lutte des classes, pour faire reculer l'offensive destructrice et surmonter les obstacles dans cet objectif. Ce sont précisément ces questions qui sont au cœur de l'action des militants ouvriers en Europe qui luttent pour l'indépendance du mouvement ouvrier, pour l'unité de la classe ouvrière et de ses organisations. ■

## Athènes-Paris

Après avoir joué un rôle déterminant pour imposer au peuple grec un plan d'austérité drastique, Hollande et Valls déjeunent ensemble, ce mardi 18 août, pour préparer le Conseil des ministres du lendemain. Selon *Le Parisien*, « François Hollande et Manuel Valls ont rendez-vous ce midi à l'Elysée. »

A la carte : les arbitrages du budget 2016, la croissance toujours introuvable, le chômage qui ne baisse décidément pas, et la crise des éleveurs. « C'est chaud, chaud, chaud. La rentrée va être difficile », souffle un ténor de la majorité. (...) En guise de digestif ce midi, le tandem exécutif aura à gérer l'épineux remplacement du futur ex-ministre du Travail, François Rebsamen. (...)

Qui Hollande choisira-t-il ? Un "Macron-bis" pour montrer qu'il garde son cap social-libéral et rassurer des acteurs économiques ? Ou une figure de l'aile gauche par tactique vis-à-vis de sa propre majorité ? Il lui faut en tout cas un connaisseur du dossier qui soit fin prêt et qui plaise aux partenaires sociaux. »

C'est bien là ce qui affole les sommets du régime : quelle sera la capacité de ce gouvernement à mettre en œuvre les « contre-réformes »

et à y associer les « partenaires sociaux » ? Car il y a contradiction avec la résistance des travailleurs qui cherchent à s'appuyer sur leurs organisations.

Et c'est précisément cette question, celle de l'indépendance des organisations, qui est au cœur des discussions et de l'action de milliers de travailleurs et militants.

Elle a été au centre et est au centre des contributions publiées par notre journal dans ses pages de « Tribunes » afin de préparer les conditions de la rentrée.

La mobilisation des agriculteurs est une indication des problèmes posés à la classe ouvrière. Permettre aux travailleurs et aux militants de débattre pour agir en commun, tel est le sens de notre journal, tribune libre de la lutte des classes et hebdomadaire du Parti ouvrier indépendant. Abonnez-vous

à *Informations ouvrières* !

■ LUCIEN GAUTHIER

# « Je ne voudrais pas que demain on nous fasse chanter : “Au Nord, c’était les corons, à l’Ouest, c’était les cochons !” » (un éleveur)

Daniel Shapira

**"P**orc : sortie de crise en trompe-l'œil ». C'est ainsi que le journal *Les Echos*, le mardi 18 août, commente le résultat de la réunion organisée, lundi en fin d'après-midi, autour du ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll.

En effet, le marché du porc breton à Plérin (Côtes-d'Armor), dont le cours sert de référence à l'ensemble du secteur et qui avait été fermé la semaine dernière, va de nouveau se tenir ce mardi... mais sans les deux principales entreprises, Cooperl et Bigard, qui refusent toujours la fixation du prix du porc à 1,40 euro le kilo.

*Le Parisien*, ce 18 août, résume, pour sa part, ainsi la réunion : « La réunion d'hier, organisée par Stéphane Le Foll, le ministre de l'Agriculture, à laquelle n'ont pas participé Cooperl et Bigard, s'est soldée par l'annonce de... nouvelles réunions. »

Exprimant « cette sortie de crise en trompe-l'œil », Guillaume Roué, de l'Inaporc, l'interprofession porcine, a résumé ainsi le résultat de la table ronde avec le ministre : « Des discussions vont s'engager dès la semaine prochaine pour la mise en place d'une évolution du système de fixation du prix, notamment par l'adaptation partielle du fonctionnement du Marché du porc breton. » On peut difficilement faire mieux en matière de langue de bois. La « sortie de crise » est d'autant plus « en trompe-l'œil » que le choc est majeur entre deux forces antagonistes :

— d'un côté, les éleveurs de porcs, comme ceux des filières bovine ou laitière, veulent pouvoir vivre de leur travail et, pour cela, veulent des prix garantis ;

— de l'autre, les grandes entreprises Cooperl et Bigard expriment avec brutalité la dure loi d'airain du capital. Samedi 15 août, les dirigeants de Cooperl avaient déclaré refuser « un cours politique pour soutenir la production porcine française » et réclamaient « un retour à un prix de marché libre ».

Les intérêts des éleveurs et des grands industriels du secteur sont inconciliables. C'est ce que résumait le *Journal du dimanche*, sous le titre « Le grand divorce », avec ce commentaire : « La crise estivale a révélé les divisions de cette filière. Les éleveurs s'accrochent au cours de 1,40 euro le kilo pour couvrir leurs frais de production. Les industriels ne veulent pas sacrifier leur marge pour “un prix politique”. »

## Les éleveurs ne s'illusionnent pas sur ce qui pourrait sortir de ce sommet européen du 7 septembre.

Cette situation de « grand divorce » inquiète au plus haut niveau. Car le ministre Le Foll, pas plus que Hollande et Valls, ne sait comment calmer la situation. Le seul argument du ministre de l'Agriculture est résumé ainsi par le journal *Le Monde*, daté des 15, 16 et 17 août : « Stéphane Le Foll a déclaré avoir demandé et obtenu l'organisation le 7 septembre d'une réunion des ministres européens de l'Agriculture pour évoquer la situation des éleveurs. »

Une solution européenne ? On lira ci-dessous la reprise d'un article publié dans *Informations ouvrières*, n° 362, qui rappelle les exigences européennes interdisant de « restreindre le libre jeu de la concurrence ».

C'est pourtant sur l'espoir d'une prétendue solution européenne que misent les responsables syndicaux d'agriculteurs au plan européen et national. Le numéro du *Monde* cité plus haut annonce en effet : « Selon l'agenda officiel de la FNSEA, la mobilisation devait reprendre début septembre, pour

marquer la rentrée syndicale, avec une date clé, celle du 7 septembre, où une mobilisation de la Copa-Cogeca, homologue européen de la FNSEA, était programmée à Bruxelles à l'occasion de la tenue du sommet des ministres de l'Agriculture des Vingt-Huit. »

Une sorte d'euromanif d'agriculteurs à l'image de celles qu'organise depuis des années la CES (Confédération européenne des syndicats) pour accompagner la politique des institutions européennes et des différents gouvernements de toutes couleurs politiques.

Mais les éleveurs ne s'illusionnent pas sur ce qui pourrait sortir de ce sommet européen du 7 septembre. En juillet, les manifestations et les blocages des producteurs de lait ont arraché, par la menace d'un blocage général, un accord aux industriels et au gouvernement, selon lequel le lait ne devait pas être payé à moins de 340 euros la tonne.

A leur tour, la semaine dernière, les éleveurs de porc ont manifesté massivement à Caen devant la préfecture du Calvados. Cette situation est ainsi résumée par *Le Monde* : « Ces mobilisations locales échappent à la direction de la FNSEA à Paris. Déjà, en juillet, les dirigeants parisiens du premier syndicat français avaient été débordés par la base, organisant blocages et manifestations. »

Cette situation n'est pas sans rappeler la mobilisation massive des chauffeurs de taxi, il y a quelques semaines. Et les sommets de l'Etat sont plus qu'inquiets de cette menace d'un « débordement par la base » et d'un blocage général, dont ils savent qu'il est soutenu par toute la population salariée de ce pays, et que résume ainsi Jean-Pierre Fournier, président du Modef de l'Allier : « Les agriculteurs ont montré qu'ils pouvaient bloquer le pays et je suis sûr qu'il soit bloqué » (lire page 5). Car les éleveurs veulent vivre de leur travail, ce que résume ainsi un éleveur cité par *Le Monde* (18 août) : « Je ne voudrais pas que demain on nous fasse chanter : “Au Nord, c’était les corons, à l’Ouest, c’était les cochons !” »

## ÉDITORIAL

### Un gouvernement au service de l'Union européenne

Claude Billot-Zeller,  
membre du bureau national du POI

**C**e gouvernement au service de l'Union européenne impose à toutes les catégories : salariés du privé ou du public, travailleurs de l'agriculture (viticulteurs, producteurs de fruits et légumes, éleveurs...), retraités, jeunesse, avec brutalité, l'austérité. Afin de toujours et de mieux servir le capital financier.

Chaque jour voit restriction des droits collectifs, disparition de services publics. Exemples : ici, en Charente-Maritime, un bureau de poste (Laleu, quartier de La Rochelle) va disparaître ; pourtant, un comité s'est organisé pour son maintien ; la lutte continue. Là, dans un village, Saint-Laurent-de-La Prée, un père de famille est mort, non pris en charge par le Samu ; les syndicats (FO et CGT) pointent l'organisation des secours !

La pauvreté et le chômage progressent : inégalité des droits au logement, à la santé, à l'éducation, insécurité de l'emploi, stagnation des salaires et des retraites (allongement du temps de travail). La démocratie s'efface, la souveraineté nationale doit disparaître. Toutes ces forfaits émanent de traités. Lesquels traités ont été votés par nos ministres ; et, mieux encore, lorsque le peuple, par les urnes, dit non, la voie de la démocratie, c'est sans importance. Il faut appliquer les traités.

L'UE colonialise !

Nos acquis, gagnés au lendemain de la Libération, sont attaqués, et la liberté syndicale est en danger.

L'UE n'est qu'un marché, avec un grand mépris des peuples et de la démocratie.

L'UE veut réduire la classe ouvrière à l'état de servage, avec l'accord et l'appui de notre gouvernement. L'UE n'a jamais rien fait en faveur des classes laborieuses, sinon maintenir la pauvreté.

A nous d'éviter la misère. Pourtant, les associations d'aide aux plus démunis (alimentaire et autres) doivent faire des prouesses pour répondre aux besoins. L'Etat s'est déchargé sur les associations, qui doivent maintenant rechercher les fonds nécessaires pour répondre à la demande : jusqu'à quand ?

Ce gouvernement livre notre République à l'UE, laisse faire et accélère son démantèlement. Notre République n'est plus une, indivisible et laïque, afin de garantir nos droits collectifs. Nos trente-six mille communes et la démocratie communale doivent disparaître.

Politique de droite, politique de gauche : pas de différence, puisque les gouvernements successifs font voter des lois qui doivent donner satisfaction aux traités de l'UE. Et, lorsqu'il y a doute sur le résultat du vote, le 49-3 en permet l'application immédiate. Et la Confédération européenne des syndicats (CES), en accord, chante la même partition. L'UE protège le monde de la finance (avec ses institutions).

Le POI est un parti nécessaire et indispensable à la classe ouvrière, aux plus modestes, pour toutes celles et tous ceux qui espèrent, attendent de pouvoir vivre dans la dignité et en finir avec le régime d'exploitation. Ensemble, préparons le V<sup>e</sup> Congrès ouvert.

## Document

### L'Union européenne interdit tout prix garanti, rappelle le rapport du médiateur

Mais pourquoi ne pas fixer simplement les prix du lait et de la viande, de manière à ce qu'ils permettent aux éleveurs de vivre ? C'est l'Union européenne, en totale complicité avec les gouvernements, qui interdit de « restreindre le libre jeu de la

concurrence ». Le rapport d'étape du médiateur sur les filières bovine et porcine, rendu public le 22 juillet, le dit en toutes lettres. En voici des extraits, que la « grande presse » s'est bien gardée de publier.

Le rapport indique d'emblée que « remettre en cause ces postulats de marché est légalement impossible et a valu à plusieurs opérateurs nationaux d'être condamnés

Les autorités de la concurrence européenne ou française ont en effet prononcé des condamnations récentes des acteurs français du secteur de la viande pour avoir appliqué des consignes de prix et organisé un fonctionnement anticoncurrentiel du marché (Commission européenne en 2006 pour la viande bovine, Autorité de la concurrence en 2013 pour la viande de porc). La décision européenne mérite d'être citée pour bien cadrer ce qui est légalement possible : “Par sa nature même, un accord comme celui de l'espèce, conclu entre des fédérations représentant des exploitants agricoles et des fédérations représentant des abatteurs et fixant des prix minimaux pour cer-

**“Il est interdit à un Etat membre de fixer directement ou d'intervenir sur le prix des produits concernés”**

Et d'expliquer : « Les pouvoirs publics, les organisations professionnelles, les grandes entreprises de l'abattage-découpe ne peuvent pas établir et diffuser des consignes relatives aux prix auxquels il convient d'acheter les animaux aux producteurs ou groupements de producteurs (...).

tants agricoles et des fédérations représentant des abatteurs et fixant des prix minimaux pour cer-

taines catégories de vaches, avec pour objectif de les rendre obligatoires pour l'ensemble des opérateurs économiques intervenant sur les marchés en cause, a pour objet de restreindre le libre jeu de la concurrence sur ces marchés, notamment en limitant de façon artificielle la marge de négociation commerciale des éleveurs et des abatteurs et en faussant la formation des prix dans les marchés en cause” (Tribunal de première instance de l'Union européenne, 13 décembre 2006). Parallèlement, l'existence d'organisations communes de marché au niveau européen pour les secteurs en cause aujourd'hui a pour contrepartie d'interdire à un Etat membre de fixer directement ou d'intervenir sur le prix des produits concernés. »

## ÉDUCATION NATIONALE

## Les conséquences concrètes pour les enseignants et pour les élèves de la réforme du collège

Le témoignage d'une enseignante.

**Enseignante dans un collège parisien dont le chef d'établissement a décidé d'anticiper officieusement la réforme, je souhaite témoigner des conséquences concrètes pour les enseignants et pour les élèves de la réforme du collège de M<sup>me</sup> Vallaud-Belkacem.**

Le collège fonctionne comme une entreprise. Le chef d'établissement fait intervenir des associations et oblige les enseignants à monter des projets avec elles. Ces projets, qui n'ont ni contenu ni objectif pédagogique, occasionnent des heures de réunions de concertation et de mails envoyés. Pour finir, ils ne donnent lieu à aucun projet, personne ne se mettant d'accord.

Les élèves eux-mêmes refusent la mise en place de ces ateliers hybrides, dont ils ne comprennent pas le statut, et l'intervention de personnes inconnues qui ne sont pas des enseignants. Les enseignants se voient aussi imposer la participation à une multitude de projets et activités en dehors de leur temps de travail : conseil école-collège de 18 heures à 20 heures, avec les institutrices des écoles voisines, organisation, le samedi matin, de la « mallette des parents » ; il s'agit pour des enseignants désignés par le chef d'établissement de servir le café aux parents, en leur donnant des conseils éducatifs (un budget important est utilisé pour envoyer des SMS aux parents, trois enseignants sont réquisitionnés un samedi matin et, au final, seuls deux parents viennent, dont un qui ne parle pas le français).

Pour mettre en place toutes ces activités, le chef d'établissement use de pratiques managériales et autoritaires pour mettre au pas tous les enseignants. Des mails sont envoyés du matin à l'aube jusqu'au soir très tard, pour donner des informations, faire des reproches (cahier de texte électronique non à jour, deux minutes de retard dans la prise des élèves dans la cour, car le chef observe tout depuis sa fenêtre et note dans un cahier).

Par ailleurs, tous les projets occasionnent des heures et des heures de réunions en dehors des emplois du temps, et donc non rémunérées. Le chef décide de rémunérer certains enseignants à l'exclusion des autres pour qu'ils deviennent une hiérarchie intermédiaire et mettent au pas leurs collègues dans les projets.

### Un climat délétère de pression et de dénonciation

En fin d'année, le chef annonce qu'il a choisi les enseignants qui bénéficieront « d'indemnités de missions particulières » pour occuper une fonction spécifique. Seuls quelques enseignants sont choisis, et sur des thèmes absurdes, tels que « chargé de communication avec les familles ». Chaque enseignant est convoqué pour un entretien d'une heure et demie lors de sa notation administrative et doit présenter au chef d'établissement les projets qu'il compte mettre en place.

Les enseignants faisant de la résistance en dénonçant ces pratiques, en refusant de venir aux réunions non rémunérées, en multipliant les arrêts maladie, subissent une pression constante. Les délégués syndicaux en particulier subissent un harcèlement continu.

Pour conclure, les élèves de ce collège, en très grande difficulté scolaire, n'ont bénéficié d'aucune mesure qui aurait pu les aider à progresser : dédoublements de classe, renforcement en français pour la lecture et l'orthographe, renforcement en maths pour remédier aux très grandes lacunes, mesures pourtant réclamées par les enseignants « résistants ».

Les enseignants, épuisés physiquement et nerveusement, travaillent dans un climat délétère de pression et de dénonciation par leurs propres collègues ; ils passent la majorité de leur temps en réunions inutiles et non rémunérées et n'ont plus le temps de préparer leurs cours, l'enseignement devenant une mission annexe.

Le 9 avril, 100 % des enseignants sont en grève, le collège est fermé. Le 19 mai, 70 % des enseignants sont en grève, le 11 juin, 50 % des enseignants sont en grève. En fin d'année, 50 % des enseignants demandent leur mutation. Les enseignants qui restent sont principalement des contractuels. Ce cas n'est pas isolé, le collège Bellefontaine, à Toulouse, qui expérimente le nouveau dispositif REP+ cette année, a vécu une situation similaire.

Un article du *Monde*, le 17 juillet, rapporte qu'après s'être mis en grève pour obtenir des moyens supplémentaires pour enseigner dans un collège très difficile, certains enseignants ont subi des sanctions, comme la mutation d'autorité.

A l'heure actuelle, une enseignante est toujours en grève de la faim. E. C. ■

## A propos du rapport sur la "situation financière des universités"



La ministre, Najat Vallaud-Belkacem, et le secrétaire d'Etat, Thierry Mandon.

### Jean-Pierre Fitoussi

Dans le cadre de l'austérité que subissent les universités, le rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) et de l'Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche (IGAENR), intitulé : « *La situation financière des universités* », a été rendu public par le journal *Les Echos* (30 juin). Selon ce document, passer les droits d'inscription à 1 000 euros (contre 184 euros en licence et 256 euros en master, actuellement) permettrait de générer « un produit supplémentaire de 767 millions d'euros pour les établissements par rapport à 2014 ».

On sait qu'en Grande-Bretagne et au Canada, dans un passé récent, cela avait provoqué de puissantes grèves et manifestations étudiantes.

C'est donc un sujet explosif pour le gouvernement. L'UNEF a déclaré, le 1<sup>er</sup> juillet, « *son opposition à toute forme d'augmentation des frais d'inscription* ». Et le 6 juillet, la ministre, Najat Vallaud-Belkacem, et le secrétaire d'Etat, Thierry Mandon, ont annoncé le gel du montant des droits d'inscription, à l'occasion de la remise des conclusions de la « *concertation pour l'élaboration d'un plan national de vie étudiante* » (photo), concertation dont l'UNEF est partie prenante.

Le communiqué ministériel indique que « (...) alors que les étudiants débutent cette semaine leurs démarches d'inscription dans l'enseignement supérieur, Najat Vallaud-Belkacem et Thierry Mandon ont annoncé leur décision de geler le montant des droits d'inscription pour les diplômes nationaux délivrés dans les établissements publics d'enseignement supérieur pour la prochaine rentrée universitaire. Cette décision inédite représente un geste fort en faveur du pouvoir d'achat des étudiants non-boursiers. »

On comprend donc la prudence ministérielle sur le sujet.

Cependant, il n'y a pas que cela qui mérite d'être rejeté dans le rapport. Dès la page 6, on peut lire :

« *Parallèlement à la dynamisation des ressources propres, deux principaux leviers peuvent être actionnés pour renforcer la maîtrise des dépenses sans redimensionner les activités "cœur de métier" des établissements. En premier lieu, la politique de structuration des sites universitaires prévue par la loi du 22 juillet 2013 doit être mise à profit pour réorganiser les services et mutualiser des fonctions support qui consomment une part significative des moyens humains des*

*établissements (en moyenne 18 % des effectifs totaux, enseignants et non enseignants). »*

Or la « *politique de structuration des sites universitaires* » ainsi évoquée est notamment la mise en place des dix-sept communautés d'universités et d'établissements (COMUE), dont les décrets statutaires ont été promulgués depuis décembre 2014. Et l'an passé, les organisations syndicales CGT,

**L'an passé, les organisations syndicales CGT, FO, FSU et Solidaires de l'enseignement supérieur et de la recherche s'étaient prononcées contre ces structures de mutualisation forcée.**

FO, FSU et Solidaires de l'enseignement supérieur et de la recherche s'étaient ensemble prononcées contre ces structures de mutualisation forcée, de remise en cause des diplômes nationaux, de démantèlement des organismes nationaux de recherche.

Et en second lieu : « *L'intéressement des universités à la vente de leurs actifs immobiliers doit être renforcé. Enfin, la politique de dévolution du patrimoine immobilier aux universités doit être relancée, en priorisant les établissements volontaires et disposant d'une capacité d'investissement suffisante.* »

Autrement dit, si vous voulez des crédits, vendez une partie des universités ! Tout cela est inadmissible.

Par conséquent, c'est tout le rapport qui doit être rejeté ! ■

## Et à propos de l'inscription des bacheliers à l'Université

Le 15 juillet dernier, l'Unef alerte, à juste titre, le gouvernement sur le fait que des milliers de bacheliers n'avaient pu s'inscrire dans 334 cursus de licences (sur 1 800), organisés par 54 universités. Et cela, en contradiction avec l'article L. 612-3 du Code de l'éducation : « *Le premier cycle est ouvert à tous les titulaires du baccalauréat.* » L'Unef dénonce, notamment, la baisse des capacités d'accueil provoquée par « *le prélèvement de 100 millions d'euros en avril 2015 dans les fonds de roulement des établissements d'enseignement supérieur pour réduire les dépenses publiques* » (Unef, dossier de presse du 15 juillet). Ce à quoi Thierry Mandon, secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et la

Recherche, répond : « *L'Etat va devoir augmenter ses dotations* » (*Les Echos*, 4 août). Affirmation pour le moins contradictoire avec le désengagement mis en œuvre par le gouvernement au titre du pacte de responsabilité.

Finalement, le 12 août, un communiqué, signé de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat Vallaud-Belkacem, et de Thierry Mandon, est publié sur le site du ministère : « *A ce jour, de l'ordre de 7 500 bacheliers de 2015 n'ont pas encore finalisé leur entrée dans l'enseignement supérieur. Cela représente 1 % des bacheliers. La procédure complémentaire d'APB (admission post-bac) en cours permettra aux élèves en recherche d'une filière de bénéficier des*

*places vacantes jusqu'au 15 septembre. Au-delà de cette date (...) tout jeune qui n'aura reçu aucune proposition sera pris en charge par le rectorat de son académie et recevra une proposition d'admission au sein de son académie conformément à la loi.* »

Comme sur la hausse des frais d'inscription universitaires, bloquée par arrêté du 7 juillet, Najat Vallaud-Belkacem et Thierry Mandon s'engagent relativement vite pour solutionner l'accueil des bacheliers non inscrits. On peut se poser la question : ne craignent-ils pas la jonction d'une mobilisation de la jeunesse étudiante à la rentrée avec la grève annoncée dans l'Éducation nationale par plusieurs organisations syndicales, FSU, FO, CGT, SUD, contre la réforme du collège ?

J.-P. F. ■



Photo AFP

# TRIBUNE de discussion



## LE COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE-DÉBAT DU 6 JUIN

à l'initiative d'« Informations ouvrières »  
est disponible

Prix de vente 3 euros.

Contactez l'administration d'« Informations ouvrières » :  
email : diffusion-io@fr.oleane.com

## “Les agriculteurs ont montré qu'ils pouvaient bloquer le pays. Et je suis pour qu'il soit bloqué”

■ Interview de **Jean-Pierre Fournier**, président départemental du Modéf de l'Allier (Mouvement de défense des exploitants familiaux)

### Peux-tu te présenter à nos lecteurs ?

Avec mon épouse, nous travaillons 110 hectares, dont une quarantaine en propriété, le reste en location ; éleveurs de 75 mères allaitantes Aubrac, nous faisons un peu de vente directe.

### Que penses-tu des dernières manifestations des éleveurs ?

La plupart sont le fait des non-syndiqués, il faut insister là-dessus. En 2014, 30 % des agriculteurs (surtout des éleveurs) étaient dans le rouge. Combien aujourd'hui ? 40-50 % ? Beaucoup de prêts à court et moyen terme à rembourser et de dettes auprès des fournisseurs (marchands d'engrais, d'aliments).

Le préfet de l'Allier a réuni une cellule de crise avec la DDT, les syndicats, la MSA, les centres de gestion. Ça fait remonter les problèmes au ministère. Je leur ai dit ce que j'en pensais.

Les 600 millions, c'est du pipeau. En fait, c'est 100, car les 500 autres, ce sont des reports de dettes, de crédits sur les prêts et les assurances. La MSA a un encours de 1,6 million pour l'Auvergne et va participer en mettant en place des échéanciers. Ça ne coûte rien à l'Etat !

Et c'est inquiétant pour la MSA, à laquelle je cotise pour huit mille euros par an, ce qui est beaucoup : sur quatre-vingts veaux naissants, une dizaine servent au paiement des cotisations sociales : autant pour les assurances privées sur le matériel et assurances de l'exploitation.

### Les éleveurs ont mis en avant l'exigence de prix rémunérateurs pour la profession : c'est peut-être nouveau ?

Oui, c'est la position habituelle du Modéf. Mais pas de la FNSEA, qui a signé un accord honteux en mai et qui demandait, par son président, la levée des barrages.

Mais la FNSEA a repris la revendication sous la pression des éleveurs : cela est nouveau. La loi doit fixer les prix rémunérateurs. Les prix consentis sur le moment par les deux plus gros acheteurs de porcins — à titre privé — viennent d'être dénoncés. Il nous faut la garantie des prix par la loi.

### Informations ouvrières (n° 362, 30 juillet) a publié des extraits du rapport du médiateur sur les filières bovine et porcine qui rappelle que l'UE interdit à un Etat membre de fixer directement ou d'intervenir sur le prix des produits. Que réponds-tu à cela ?

Dans la cellule de crise, le représentant du préfet l'a dit aussi.

J'ai posé la question : alors, pourquoi rester dans l'UE ? On n'a rien à y faire.

L'UE coûte plus cher qu'elle ne rapporte. En la quittant, on pourrait donc aider les paysans et d'autres catégories. Bien sûr, on ne m'a pas répondu.

La question est politique : le PCF et le Modéf veulent préserver des relations avec le PS, mais aussi ne pas sortir de l'Europe. Des positions différentes commencent à voir le jour au sein de ces deux organisations, politique et syndicale. Espérons qu'elles continuent à monter.

Certains préfèrent dire qu'il faut changer cette Europe. Je pense qu'il est préférable pour les peuples de la démanteler, travailler dans le sens d'une souveraineté alimentaire à tous les niveaux et créer une vraie coopération entre les peuples. Le PCF n'était pas pour l'Europe au départ. Et le FN reprend aujourd'hui ce qui a été abandonné. Tout au moins en vitrine ; à l'intérieur du magasin, c'est autre chose.

Depuis vingt-cinq ans, pour le moins, le PCF a choisi l'économie de marché et l'UE.

Oui, il a abandonné la lutte des classes (et le symbole qu'étaient la faucille et le marteau).

Cette position va à contresens des fondamentaux sur lesquels il a été construit.

Cette machine de guerre qu'est l'UE cherche à nous pousser — c'est l'objet des aides — vers l'agrandissement des exploitations pour avoir des meilleurs revenus : c'est un piège. Piège économique, humain, environnemental et social. Par les différentes PAC, les primes au nombre de vaches, on nous a poussés à l'achat, à l'agrandissement : mais, pour une même main-d'œuvre, la productivité diminue.

Ils veulent nous entraîner dans la concurrence ! Mais, déjà, en dix ans, le nombre des agriculteurs a diminué de 25 %.

Dans les « interprofessions », l'agriculteur est minoritaire face aux abattoirs, aux grandes surfaces.

Je reçois des courriers de Paris, où l'interprofession m'informe qu'elle a pris sa part sur ma facture de l'abattoir local où j'emmène mes bêtes : une trentaine d'euros environ par bête.

Concurrence déloyale, nous dit l'UE : mais les importations de viande sud-américaine sans contrôle sanitaire réel, n'est-ce pas déloyal ? Le protectionnisme ne me gêne pas, s'il est géré de façon à préserver des échanges coopératifs entre pays.

### Des camarades ont posé la question de la place des agriculteurs dans la situation où l'aspiration au « tous ensemble » monte, devant l'absence de perspectives politiques. Qu'en penses-tu ?

Oui, ils ont montré qu'ils pouvaient bloquer le pays. Et je suis pour qu'il soit bloqué.

Mais ce sera long, car la motivation est faible et ponctuelle. Dans les années 1990, nous pouvions réunir deux ou trois mille paysans à Moulins, aujourd'hui, il est beaucoup plus difficile d'en regrouper une centaine.

### Cela vient de commencer à tourner, non ?

Le problème vient aussi de la FNSEA, qui lance des actions pour faire tomber la pression dans la cocotte-minute de la colère paysanne, et non pour avoir de vrais résultats.

### Les salariés et les fonctionnaires connaissent cela aussi : ils n'en veulent plus, des journées d'action !

La FNSEA a commencé en juin, après avoir signé en mai ! Mais, en juillet, c'est la base et les non-syndiqués qui ont surgi.

Car c'est intenable : le prix des bovins est le même depuis vingt-cinq ans !

Et plus les aides augmentent, plus les charges suivent ; des taxes nouvelles se greffent en plus (équarrissage...).

Nous avons l'impression d'être dans un couloir de contention : tout est contrôlé.

### Le traité de libre-échange entre les Etats-Unis et l'UE se négocie depuis 2013 dans le plus grand secret. On croirait une guerre en préparation.

C'est une guerre ! Après, ils nous diront n'importe quoi pour se justifier.

Le Modéf a voté une motion de défiance et s'est prononcé contre le Tafta. Il faut le faire connaître. Mais les agriculteurs sont mobilisés sur les problèmes d'aujourd'hui.

J'ai dit dans la cellule de crise : « Vous êtes en train de préparer un médicament pour après-demain, alors que le malade va mourir demain. »

Tout cela doit être rapporté contre le gouvernement Hollande-Valls, qui est tout à la fois dirigeant, acteur, complice et exécutant de l'Union européenne et de sa politique impérialiste. ■

## “Nous sommes un “dégât collatéral” de la politique générale de liquidation des services publics”

■ Interview de **Dominique Saint-Araille**, responsable syndical à l'AFPA (Pessac, Gironde)

### Propos recueillis par notre correspondant.

Dominique a participé à deux des conférences ouvrières à l'appel « des 160 ». Il n'avait pu se libérer pour la rencontre nationale, tenue sous l'égide d'Informations ouvrières, le 6 juin. Lors de la rencontre du 18 juin, à Bordeaux, nous avons pris rendez-vous pour une interview. C'était le 2 juillet, trois jours avant le référendum en Grèce, où le non du peuple grec a, à nouveau, ébranlé tous les gouvernements de l'Union européenne.

Spontanément, c'est d'abord de la Grèce qu'il parle.

**T**u as vu la situation en Grèce ? Ca pue... Ce référendum, je ne le sens pas très bien. Je n'ai pas grande confiance en Syriza. Il y a de tout là-dedans. En même temps, Tsipras doit faire le référendum pour avoir le peuple avec lui... Et, en même temps, avec le matraquage actuel, ça peut faire passer les saloperies de l'UE. Ils ont la trouille que ça s'étende à d'autres pays... Portugal, Espagne, et chez nous aussi. Parce que, ce qui se passe là-bas, ça se passe ici aussi, avec Macron, Rebsamen... Les affrontements ne peuvent que monter. Si les travailleurs ne se soulèvent pas, ça sera le rouleau compresseur ; ils liquideront tout... Sécu, Code du travail, services publics, à commencer par l'AFPA.

### Quelle est donc la situation à l'AFPA ?

L'AFPA a connu une première cessation de paiement en juin 2012, et une première intervention du Comité interministériel de la restructuration industrielle (CIRI) et de l'Etat.

Il faut savoir qui est notre nouveau président : ex-directeur de cabinet adjoint d'Aubry dans les années 1990, le gars qui a écrit les trente-cinq heures ; ex-vice-président de Thales ; membre de la commission Combrexelle, qui travaille sur l'approfondissement de la loi Rebsamen et l'inversion de la hiérarchie des normes, c'est-à-dire au contournement du Code du travail, en privilégiant les accords d'entreprise, qui ne seraient même plus acquis par un vote majoritaire, mais seraient obtenus avec seulement 30 % des voix syndicales représentatives !

### La décentralisation nous a coûté 3 000 postes et 300 millions de chiffre d'affaires

Depuis la généralisation de la décentralisation, nous sommes passés sous la coupe des appels d'offres des conseils régionaux qui, année après année, diminuent notre activité.

Résultat, nous avons perdu 3 000 postes : nous étions 11 000 salariés en 2008, et 8 200 aujourd'hui, et nous avons perdu trois cents millions de chiffre d'affaires. Des subventions vont, entre autres, à l'apprentissage privé (qui est un échec), et, parce que nous sommes un service public, avec des tâches publiques, comme la politique du titre (contenus des qualifications et diplômes), on est fatalement plus cher !

Pour les personnels, dont 7 600 seulement sont en CDI, c'est l'élargissement des CDD, donc la précarisation accentuée, et, pour tous, un salaire bloqué. Dernière augmentation en 2011 (2 % pour une perte de pouvoir d'achat de 17 % depuis l'année 2000).

Aujourd'hui, ils veulent transformer l'AFPA en EPIC, avec une filiale. Nous serions coupés en deux : une part publique, l'AFPA, l'autre privée, une société coopérative d'intérêt collectif, sorte de SARL habilitée à passer des marchés privés. L'Etat donnerait le patrimoine, qu'il n'entretient plus depuis cinq ou six ans, à l'AFPA, qui pour-

rait ainsi l'hypothéquer pour se financer... ou vendre certains sites !

### Il faut être clair pour mobiliser les salariés !

### La résistance s'organise ?

Aujourd'hui, sur le plan syndical, il y a une adresse interconfédérale (FO, CGT, CFDT, CFTC) au Premier ministre. Deux rencontres ont eu lieu avec Rebsamen, un représentant du CIRI, mais aussi des représentants des régions et de Bercy.

Chez nous, en gros, FO représente 18 %, la CGT 31 %, la CFDT 25 %. La CFDT, on sait ce que c'est. Pour que ça bouge, il faut que la CGT y aille, sur des mots d'ordre clairs. Ça avait commencé à bouger, en même temps que le refus commun FO-CGT de l'ANI, du pacte de responsabilité, du prétendu dialogue social, qui a abouti au 9 avril, mais je suis un peu inquiet depuis la signature par Martinez d'un accord en sens inverse avec « les sept », dont la CFDT, l'UNSA... En novembre 2012, on était 60 % en grève, et 2 000 personnels étaient descendus dans la rue devant Bercy ; le 22 avril, on était 30 % en grève et 700 dans la rue... Notre revendication, c'est le retour au financement direct de l'Etat, comme avant la décentralisation (depuis 2004), pour des activités comme les demandeurs d'emploi (formation professionnelle des adultes, c'est notre raison d'exister). Nous restons sur le terrain du service public, donc du financement par l'Etat. Dans le préambule de la Constitution, cela fait partie des obligations de l'Etat (santé, famille, éducation, culture et formation professionnelle, etc.). La revendication en fait, c'est : retour au service public. Il y a, malheureusement, une ambiguïté de l'inter-syndicale là-dessus : certains, comme la CFDT, pour ne pas la nommer, mais aussi parfois la CGT, parlent des « pouvoirs publics », pas de l'Etat. Il faut être clair pour mobiliser les salariés.

### Pas d'issue sur le seul terrain de l'AFPA

De toute façon, il n'y aura pas d'issue sur le seul terrain de l'AFPA. Nous sommes un « dégât collatéral » de la politique générale de liquidation des services publics : hôpitaux, enseignement... C'est le « pacte de responsabilité ». L'enseignement professionnel en est comme nous la victime, et pas seulement l'enseignement professionnel. Les mesures qui les frappent aujourd'hui ressemblent aux mesures qui nous ont frappés en 2004 et, plus avant, en 1996, avec l'abandon de notre statut de l'époque. C'est une politique concertée de liquidation. Dernièrement, au centre AFPA de Bourg-en-Bresse, dans l'Ain, la perte de l'appel d'offres sur les plombiers-zingueurs-sanitaires a entraîné la fermeture de la section, bien que viable. Il y a bien une volonté de casser ! C'est sûr, s'il n'y a pas un vrai mouvement de tous, on passera à la casserole.

### De ce point de vue, que t'a apporté le débat du 18 juin à Bordeaux, dans la suite du 6 juin à Paris ?

De toute façon, il n'y a pas d'autre solution pour la classe ouvrière que l'accord entre ceux qui veulent résister, arrêter ce rouleau compresseur néolibéral, sinon, au-delà d'un certain degré de reculs franchi, la situation pèse trop. On tombe dans la survie individuelle. C'est maintenant qu'il faut arrêter ça. Moi, je souhaite d'autres initiatives comme celles-là : il faut discuter, s'entendre sur des choses minimum, des mots d'ordre communs, favoriser l'initiative d'en bas. Je veux discuter avec des gens qui veulent faire monter la mayonnaise. ■

# La commission Combrexelle : un nouveau mauvais coup se prépare !

■ **Gérald Fromager**, syndicaliste

La commission Combrexelle qui, selon l'information de France Stratégie (Commissariat général à la stratégie et à la prospective, institution rattachée au Premier ministre), a pour objectif de concourir à la détermination des grandes orientations et à la préparation des réformes, a auditionné (entre mai et juin 2015) les « partenaires sociaux » à propos de la « négociation collective et des accords ».

Cette commission, présidée par Jean-Denis Combrexelle, qui doit rendre ses conclusions le mois prochain, continue ses travaux pendant tout l'été. Certes, nous ignorons ce que seront exactement ses préconisations, mais la composition même de ce groupe de travail, commandité par le gouvernement, nous en indique clairement l'essentiel. A tout seigneur, tout honneur : qui est M. Combrexelle ?

Il a été nommé à la tête de ce groupe de travail par M. Valls. Objectif des travaux : « Organiser le dialogue social au plus près du terrain et promouvoir l'accord collectif en entreprise. » En clair, inverser la hiérarchie des lois, permettre à des accords d'entreprise de contourner le Code du travail et les conventions collectives nationales. M. Combrexelle a cette particularité de plaire à tous les gouvernements, de « gauche » comme de droite, depuis 2001. Il a été directeur des relations du travail de 2001 à 2006, puis directeur général du travail (DGT) étant la plus haute institution du ministère du Travail et de l'Emploi. Ce haut fonctionnaire de l'Etat a déjà été sollicité pour le dossier des intermittents du spectacle. Cette fois, ses propositions ne doivent pas se limiter à des aménagements du cadre législatif, mais « ouvrir des perspectives nouvelles et audacieuses », selon sa lettre de mission, signée par Manuel Valls.

« Avec la crise et cinq millions de chômeurs, il faut agir. Nous devons évaluer quel est le niveau adéquat pour conduire le dialogue social et conclure des accords, soit au sein des branches, soit au sein de l'entreprise », a expliqué Combrexelle au Figaro. Qui sont les autres « experts » de cette commission ?

**Yves Barou**, directeur général de l'AFPA, a également été directeur adjoint du cabinet du ministre de l'Emploi et de la Solidarité, de 1998 à 2000 (Martine Aubry, PS-CFDT).

**Andreas Botsch**, conseiller spécial du président du DGB, la confédération allemande des syndicats.

**Sylvie Brunet**, professeur associé au Kedge Business School, membre du Conseil économique, social et environnemental.

**Pierre Cahuc**, économiste, professeur à l'ENSAE-CREST et à l'École polytechnique. (Il a aussi sévi dans un autre groupe de travail, celui de « l'avenir des institutions », présidé par le président de l'Assemblée nationale, M. Bartolone.) Auteur de

nombreux ouvrages, il professe que « le chômage est utile. Il permet d'opérer la destruction créatrice ». Il y a une dizaine d'années, il se faisait le chantre de la « sécurité sociale professionnelle » (thèse un temps soutenue par la direction confédérale de la CGT), du guichet unique (qui allait aboutir à la fusion des Assedic et de l'ANPE) et du contrat unique (fusionnant CDI et CDD, mis en application de fait par la loi Macron).

**Michel Didier**. Il fut membre du Conseil d'analyse économique du Premier ministre, entre 1997 et 2012, président du Centre d'observation économique et de recherche pour l'expansion de l'économie et le développement des entreprises (en abrégé, COE-Rexecode, généralement appelé Rexecode), qui se présente comme le premier centre privé français de recherche en économie. Tout le monde s'accorde pour dire que ce « centre d'observation » est très proche du Medef.

**Françoise Favennec-Héry**, professeur de droit à l'université de Paris-II - Panthéon-Assas.

**Pierre Ferracci**, président du groupe Alpha, qui regroupe Secafi, qui travaille pour les comités d'entreprise (CE), et Sodie, qui accompagne les directions dans leurs restructurations. Parfois, les deux entités du groupe Alpha, qu'il dirige, se croisent sur le terrain, comme ce fut le cas chez PSA. Quand on demande à M. Ferracci s'il n'est pas antinomique de conseiller, en même temps, les salariés et les patrons, il se défend : « Je n'ai aucun problème à travailler pour les patrons, quand c'est bon pour les salariés. » Il paraît qu'il ne rate jamais un congrès de la CGT. Il a aussi l'oreille de l'ex-président Sarkozy.

**Objectif des travaux : "Organiser le dialogue social au plus près du terrain et promouvoir l'accord collectif en entreprise"**

**Annette Jobert**, directrice de recherche au CNRS, membre des Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société (IDHE). Elle a travaillé avec Antoine Lyon-Caen (voir ci-dessous). Elle ne devrait pas du tout se sentir blessée si nous disons d'elle qu'elle est proche de la CFDT.

**Henri-José Legrand**, avocat. **Antoine Lyon-Caen**, professeur de droit à l'université de Paris-Ouest-Nanterre-La Défense. Il vient de cosigner avec Robert Badinter l'ouvrage *Le Travail et la Loi*. Ce livre dénonce la « lourdeur du Code du travail ». « La loi n'est pas responsable du chômage, mais le Code du travail, dans sa complexité, dans sa dentelle, crée une sorte de méfiance dans la loi (...). On attend trop de choses de la loi. »

En France, 90 % des embauches s'effectuent sous contrat à durée déterminée (CDD). Antoine Lyon-Caen propose de « simplifier le CDD », en rappelant son objectif premier : « pourvoir aux besoins temporaires d'une entreprise ».

**Sylvie Peretti**, directrice de l'organisation et des ressources humaines chez Lafarge-France.

**Jean-Emmanuel Ray**, professeur de droit à l'École de droit de Paris-I - Sorbonne (a également été entendu par le groupe Bartolone sur « l'avenir des institutions » (thème : « la démocratie sociale »).

Photo DR



Jean-Denis Combrexelle, président de la section sociale du Conseil d'Etat et ancien directeur général du Travail au ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

**Henri Rouilleaut**, consultant. Agrégé de sciences sociales, administrateur de l'INSEE, il a fait partie de la cellule sociale des cabinets de Pierre Bérégovoy et Michel Rocard (1988-1991). Il a été directeur général de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail. Il est l'auteur de *Changer le travail... oui, mais ensemble* (2005). Ce texte fut le livre de chevet de la CFDT et de quelques autres. Si la préface était de Jean Gandois, président de l'ancêtre du Medef, le CNPE, la postface était de Jean-Christophe Le Duigou. Un dirigeant patronal disait de ce dernier : « C'est la CGT comme on la rêve. » De fait, le Medef disposait, avec Le Duigou, d'un allié de poids dans le bureau confédéral de la CGT.

**Jean-Dominique Simonpoli**, directeur général de l'association Dialogues. C'est lui qui professe que « le danger de radicalisation ou de radicalité est réel ». Il est l'ancien secrétaire général de la fédération CGT des banques et assurances. La fiche officielle de l'association Dialogues évoque une mission (sic) : « La volonté d'offrir aux acteurs sociaux (entreprises et syndicalistes) (...) un lieu de débat, le plus libre possible, sans entrave ni tabou (...). L'équipe, créée par Jean-Dominique Simonpoli, est issue du monde syndical et de celui de l'entreprise, elle intervient en respectant les sensibilités de chacun des acteurs (...). » On s'en doute bien ! **Tiziano Treu**, ancien ministre du gouvernement Prodi, en Italie.

En clair, dans la foulée des lois Macron et Rebsamen, le gouvernement prépare un nouveau mauvais coup contre le droit du travail. Le patronat en rêvait, le gouvernement veut le faire : un système où les règles de travail seraient négociées

dans l'entreprise en ayant force de loi sur le Code du travail et les conventions collectives (ce que les juristes appellent l'inversion des normes, puisque, selon la hiérarchie des lois, la convention collective doit être plus favorable que le Code du travail, et l'accord d'entreprise ne peut en aucun cas être inférieur à l'un ou l'autre). Le patronat veut baser la négociation d'entreprise sur le modèle anglosaxon. Aux Etats-Unis, les règles de travail sont négociées entreprise par entreprise, dans le cadre d'un contrat collectif. Là où il n'y a pas de syndicat... pas de contrat ! Le Medef a d'ailleurs publié un « Livre jaune » (jaune, oui, jaune !), qui affirme : « Le cœur de la définition des règles sociales doit être l'entreprise. » Le gouvernement entend lui donner satisfaction.

Le 14 mars 1896, le député socialiste Arthur Grousier dépose une loi codifiant les lois ouvrières. Le premier Code du travail est adopté le 28 décembre 1910. Les premiers textes portent sur le contrat de travail, l'apprentissage, les salaires, le placement des chômeurs et intègre les lois antérieures, comme la durée maximale d'une journée de travail et, bien entendu, la loi reconnaissant l'existence des syndicats. Les conventions collectives sont reconues, une première fois, par la loi du 25 mars 1919. Les textes régissant les conventions collectives nationales ont été établis le 6 mars 1953, à la suite d'une grève générale.

Ce qu'une grève générale a pu obtenir, sans doute faudra-t-il une grève générale pour le sauvegarder. L'expérience nous démontre cependant que, pour en garantir le succès, il faudra en assurer le contrôle. ■

## Les réactions aux objectifs de la commission Combrexelle

Côté patronal, alors que l'Afep (qui regroupe les grandes entreprises françaises) plaide pour « le développement du droit d'origine conventionnelle » en matière sociale, la CGPME défend la loi, à condition que le « bloc social légal (soit) stabilisé, clarifié et amélioré »... Elle revendique une étude préalable (où elle serait associée) pour mesurer les impacts des lois sociales. Pour l'Afep, il faut « prévoir que le contrat collectif peut déroger à toute disposition du Code du travail, à l'exception de dispositions relevant de l'ordre public qu'il conviendrait de définir. »

Selon la CFDT, « plutôt que d'étendre d'emblée le champ de la négociation collective par rapport à la loi, il peut être intéressant d'étudier sérieusement la proposition d'avoir de grands principes clairs et lisibles par tous, et de négocier les modalités de mise en œuvre » (si d'aucuns voient là une opposition aux propos du Medef...).

« Pour la CFE-CGC, il n'est pas envisageable d'étendre le champ de la négociation collective par rapport à la loi, que ce soit par le recours à davantage de lois supplétives qui s'appliqueraient à défaut d'accord collectif, ou par la remise en cause insidieuse de la détermination par le législateur des principes fondamentaux du droit du travail (...). La loi a des vertus que la négociation collective n'a pas : transparence de l'élaboration, caractère général qui permet une application uniforme et donc un socle minimal égalitaire garanti aux salariés. »

« FO est attachée à la loi, source d'égalité des droits et garante du principe d'égalité républicaine. De ce fait, qu'un accord soit bon ou non, majoritaire ou minoritaire, il ne doit pas être moins favorable que la loi (...). Nous sommes favorables à l'autonomie contractuelle, mais dans le cadre législatif ou par la voie d'un renvoi à la négociation collective strictement encadré par la loi, qui en fixe les limites et les minima (...). FO rejette donc le développement de lois supplétives. »

G. F. ■

La semaine prochaine, prendront notamment la parole dans cette rubrique :

■ **Sébastien Mercier**, syndicaliste enseignant

■ Un syndicaliste sur la loi sur la représentativité syndicale

Pour faire parvenir vos contributions à *Informations ouvrières* informations-ouvrieres@fr.oleane.com



DEPUIS 70 ANS

**Spécial  
"acquis de 45"**  
Cahier n° 7

## La Sécurité sociale, une conquête majeure après plus d'un siècle de luttes ouvrières

La Sécurité sociale n'est pas un organisme ou un service de l'Etat. Elle est un pur produit de la solidarité ouvrière, de maintenant près de deux siècles de luttes menées par les travailleurs pour se protéger des principaux risques de la vie, qu'ils subissent de façon terrible sous le joug d'oppression du capitalisme, et dont plusieurs en sont d'ailleurs des conséquences directes. Ainsi, après un siècle et demi de paupérisme, c'est aussi une conquête récente. Si l'Etat a quelque chose à voir avec la Sécurité sociale, c'est que, porteur des intérêts de la bourgeoisie française, de plus en plus inféodée au capital financier mondialisé, il est parvenu par plusieurs contre-réformes successives — nous rappelons les principales en page IV — à en restreindre partiellement la portée, à remettre en cause certains principes de son fonctionnement initial, à fiscaliser une partie de ses ressources, avec l'objectif que le patronat puisse remettre la main sur le deuxième salaire qu'il est contraint de verser depuis 1945, ce salaire différé qui représente l'énorme masse financière de la protection sociale en France, limitant considérablement ses profits.

### Un enjeu essentiel

Les deux plus violentes de ces attaques ont été les ordonnances de De Gaulle en 1967 et le plan Juppé de 1995. Elles n'ont pas abouti dans leur projet global. La première fois, l'immense grève générale de 1968 a interdit à l'Etat de mettre en œuvre l'essentiel des ordonnances ; la seconde fois, les grèves et les manifestations considérables contre le plan Juppé (*lire page IV*) ont bloqué l'élément principal des dispositions prévues, surtout en obligeant au retrait du plan de suppression des régimes spéciaux de retraite.

Toutes ces mesures ont ébranlé l'édifice de 1945, elles ne l'ont pas mis à bas. Il y a toujours un régime de Sécurité sociale dans notre pays ; sa préservation est un enjeu essentiel de la lutte des classes.

Nous publions ci-contre deux documents très éclairants sur l'origine et la nature de la Sécurité sociale. Cent vingt-cinq ans les séparent ! Le premier a été rédigé par un ouvrier gantier de Grenoble, et constitue le préambule du règlement de la société de secours mutuel qu'il est en train de constituer avec ses camarades. On ne peut mieux définir la solidarité ouvrière. Le second est l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance de 1945 qui fonde en droit, enfin, l'existence de l'institution en France, lui donne force de loi contraignante, renforce ainsi considérablement le poids social et politique de la classe ouvrière dans la société.

■ François PÉRICARD



Le 13 mai 1968, un million de travailleurs manifestent contre de Gaulle (ici à Paris). La grève générale commence dans la nuit qui suit.

### 13 mai 1968...

... Ce jour-là, il y a exactement dix ans qu'a eu lieu le coup d'Etat militaire d'Alger qui a permis à de Gaulle de revenir au pouvoir. En instaurant le régime ultraréactionnaire de la V<sup>e</sup> République, il a voulu doter la bourgeoisie française des moyens de remettre en cause l'essentiel des « acquis de 45 ». Il a notamment pris, en 1967, une série d'ordonnances visant à la dislocation de la Sécurité sociale et à une sérieuse restriction des droits dont elle assure les services aux assurés.

... Mais ce jour-là aussi, commence l'immense grève générale de près de dix millions de travailleurs, qui ébranlera en profondeur le régime gaulliste et aboutira d'ailleurs à ce que son fondateur quitte le pouvoir moins d'un an après. Ses successeurs ne seront plus à même, et pour un long moment, de mettre en œuvre ses projets. La portée des ordonnances va être considérablement limitée.

Spécial "acquis de 45"

DOCUMENTS

### 1820 : le préambule de la société mutuelle des ouvriers gantiers de Grenoble

« Les bureaux de charité sont composés de personnes bienfaitrices réunies dans le seul but de déverser l'aumône dans les mains de l'indigence. La pitié est le sentiment qui les fait agir. Chez nous, au contraire, les secours que la société accorde sont des droits acquis, tous les sociétaires peuvent être à la fois obligés et obligés ; c'est une famille qui réunit en commun le fruit de ses labeurs pour pouvoir s'entraider mutuellement, ce sont des frères qui tendent les bras à leurs frères (...). Celui qui ne reçoit pas aujourd'hui peut recevoir demain. Les droits sont tous égaux, nulle autre différence que celle des malheurs. Alors ses droits sont indiscutables et ce qu'il a fait pour ses frères doit être fait pour lui (...). Parce que celui qui ne reçoit rien de personne, c'est sa propriété qu'on lui remet, c'est son bien qu'il dépense. »

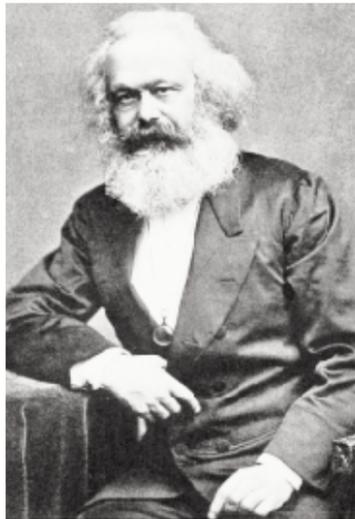
### 1945 : l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance du 4 octobre fondant la Sécurité sociale

« Il est institué une organisation de la Sécurité sociale, destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent. L'organisation de la Sécurité sociale assure dès à présent le service des prestations prévues par la législation concernant les assurances sociales, l'allocation aux vieux travailleurs salariés, les accidents du travail et les maladies professionnelles et les allocations familiales et de salaire unique aux catégories de travailleurs protégés par chacune de ces législations dans le cadre des prescriptions fixées par celle-ci. (...) La couverture des charges de la Sécurité sociale est assurée par des cotisations assises sur l'ensemble des rémunérations et gains perçus par les bénéficiaires de chacune des législations. »

# La "Sécu de 45", c'est ça !



# Après un siècle et demi de paupérisme



DR

## Karl Marx : accumulation du capital et paupérisme, "une corrélation fatale"

« Dans le système capitaliste, toutes les méthodes pour multiplier les puissances du travail collectif s'exécutent aux dépens du travailleur individuel ; tous les moyens pour développer la production se transforment en moyens de dominer et d'exploiter le producteur : ils font de lui un homme tronqué, fragmentaire, ou l'appendice d'une machine. (...) Ils rendent les conditions dans lesquelles le travail se fait de plus en plus anormales et soumettent l'ouvrier durant son service à un despotisme aussi illimité que mesquin ; ils transforment sa vie entière en temps de travail et jettent sa femme et ses enfants sous les roues du Jageraut (1) capitaliste. (...) »

Plus solidement que les coins de Vulcain...

La loi, qui toujours équilibre le progrès de l'accumulation et celui de la surpopulation relative, rive le travailleur au capital plus solidement que les coins de Vulcain ne rivaient Prométhée à son rocher. C'est cette loi qui établit une corrélation fatale entre l'accumulation du capital et l'accumulation de la misère, de telle sorte qu'accumulation de richesse à un pôle, c'est égale accumulation de pauvreté, de souffrance, d'ignorance, d'abrutissement, de dégradation morale, d'esclavage, au pôle opposé, du côté de la classe qui produit le capital même. »

(Le Capital, chapitre 25)

(1) Jageraut est un mot anglais, dérivant du sanscrit, qui désigne, souvent métaphoriquement, une force dont rien ne peut stopper l'avancée, et qui écrase ou détruit les obstacles en travers de son chemin.

Le tableau du niveau de vie du prolétariat français tout au cours du XIX<sup>e</sup> siècle est d'une violence sociale extrême. Des masses innombrables de familles ouvrières vivent dans d'épouvantables taudis, sans mobilier, sans hygiène. Les épidémies déciment par période et par région des pans entiers de la population laborieuse. Le mot de « médecin » est encore inconnu dans le vocabulaire ouvrier. Avec quoi le paierait-on ?... Même à la fin du siècle, très peu de budgets ouvriers peuvent prévoir la possibilité de dépenses « médecin-pharmacien » et encore ne le font-ils, lorsque c'est le cas, que pour des sommes infimes. Les patrons n'ont aucun souci des maladies professionnelles ni des accidents du travail. Les administrateurs des mines laissent sciemment ouvertes des galeries grisouteuses, pourvu qu'elles soient rentables. On n'est pas sorti vite de ce « monde sans Sécu »... Il a fallu des décennies et des décennies, plus d'un siècle de luttes sociales incessantes, de résistances, de grèves, de regroupements. Le mouvement ouvrier français a commencé à se constituer au début du XIX<sup>e</sup> siècle, dans une multitude d'associations aux buts multiples, souvent fort différentes les unes des autres. C'étaient des formes d'organisation naissantes et timides, souvent à peine légales. Premières sociétés de secours mutuel, fraternelles, bientôt mutuelles et caisses de solidarité, toutes présentaient néanmoins un trait commun : leur objectif est de se protéger, de se prémunir contre les conséquences de l'exploitation.

On pourrait en donner des exemples à l'infini, on en choisira un seul. Dès le Premier Empire, les ouvriers chapeliers de Lyon forment, en 1804, une « société de bienfaisance et de secours mutuel », et une association identique voit le jour en 1808 à Paris. Les statuts de cette dernière prévoient (en contrepartie d'une cotisation importante : 2 francs, l'équivalent d'une journée de salaire chaque mois) le versement aux malades et aux blessés d'un secours journalier d'un franc cinquante, et aux vieillards d'un secours mensuel de trois à cinq francs.

De cette préhistoire de la protection sociale au « plan français de Sécurité sociale » de 1945, que de chemin parcouru ! Que de combats menés aussi. Dresser un tableau d'ensemble des différentes étapes de la conquête du droit à la Sécurité sociale est impossible, tant il est éparé et divers, inégal d'une région, voire d'une ville à l'autre, offrant quelques réalisations réelles dans certaines corporations et restant lettre morte dans d'autres. On pourra citer quelques dates importantes, les premières grandes caisses de secours des cheminots, des mineurs, la loi sur les accidents du travail de 1898 (incomparablement moins favorable que la réglementation de 1945, mais ayant posé malgré tout, pour la première fois, le principe de la responsabilité du patron). On ne pourra néanmoins en dégager aucune vue d'ensemble cohérente, simplement parce que cette situation ne présente aucune cohérence. Mais un constat s'impose : au début du XX<sup>e</sup> siècle encore, en France, c'est-à-dire tout juste une quarantaine d'années avant 1945, deux générations, la vie sociale est toujours d'une grande dureté. Pourquoi ? Pour une raison essentielle, conséquence de l'histoire de la lutte des classes dans notre pays tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Le prolétariat y a subi une série de sévères échecs successifs, en 1830 et sous la monarchie de Juillet, en juin 1848, puis sous le Second Empire, quand le capitalisme naissant se développe à grande vitesse et brille de tous ses feux en ne rétribuant que de quelques subsides le « coût du travail », ce à quoi il voudrait de nouveau aboutir aujourd'hui, rappelons-le. Parachevant cette longue litanie de défaites ouvrières, l'écrasement sanglant de la Commune de Paris laisse le prolétariat assommé pour de longues années après 1871... Il n'y a, certes, pas de mouvement mécanique, de cause à effet immédiat, entre tel ou tel événement direct de la lutte des classes et une éventuelle traduction automatique en matière de défense et de protection

**"Des décennies et des décennies de luttes sociales incessantes, de résistances, de grèves, de regroupements"**



DR

Taudis, malnutrition, épidémies, hygiène impossible, ce sont les conditions de vie effroyables des travailleurs au XIX<sup>e</sup> siècle, telles que les dépeint Friedrich Engels dans son ouvrage de référence *La Situation de la classe laborieuse en Angleterre*, ou encore Victor Hugo en France dans *Les Misérables*.

La charité et l'aumône de la bienfaisance sont, parfois, le seul secours aléatoire et bien précaire que peuvent recevoir les ouvriers et leurs familles, qui n'ont aucun droit, sauf celui d'engraisser les capitalistes dans ce rapport de "corrélation fatale" avec son exploitateur, tel que le décrit Karl Marx dans *Le Capital*.

DR



sociale, mais c'est une relation générale, un équilibre social longtemps en défaveur du prolétariat français qui le laisse sans garantie sérieuse d'ensemble face aux conséquences de l'exploitation capitaliste.

Dans notre pays, ce monde sans réelle protection sociale ne commence — et ce n'est encore que faiblement — à prendre fin qu'entre les deux guerres, par la mise en place du système des Assurances sociales en 1930. On sera encore très loin du régime de 1945, que nous décrivons en page III. C'est néanmoins une avancée, comme on dit maintenant, réellement significative. Rappelons donc brièvement le contenu de cette loi de 1930 sur les assurances sociales. Elle couvrait les salariés de l'industrie et du commerce, dont les salaires étaient inférieurs à un certain chiffre, le « plafond d'affiliation ». Elle ignorait complètement le risque chômage, prévoyait une assurance maladie avec revenu de remplacement égal au demi-salaire moyen (cinq jours de carence et six mois au maximum), la couverture des principaux frais médicaux, une assurance maternité couvrant les six semaines précédant l'accouchement et les six semaines le suivant, une assurance invalidité au-delà des six mois de la maladie, pouvant aboutir à une rente maximale de 40 %, une assurance vieillesse avec des retraites pouvant aboutir à 40 % du salaire à 65 ans.

Le financement de l'ensemble était assuré par un versement patronal sur les salaires de 5 %, et une cotisation ouvrière du même montant. Les fonds destinés à l'assurance maladie étaient répartis, ceux devant servir au paiement des pensions vieillesse gérées suivant le principe de la capitalisation. Des caisses primaires pouvaient être constituées à l'initiative des mutuelles, des sociétés de prévoyance patronales, des syndicats déclarés selon

la loi de 1884. Vu les formes préexistantes, les institutions plus ou moins contrôlées par le patronat et la mutualité sous son influence seraient largement privilégiées.

Si l'on tente une vision d'ensemble de la façon dont la protection sociale a lentement progressé en France jusqu'à cette période, on verra donc se superposer (parfois se compléter, mais rarement) des moyens d'action de nature différente, aux résultats extrêmement inégaux. Leurs premières formes, partielles et limitées, ont reposé sur la notion de prévoyance libre, de placements volontaires surtout effectués par les artisans, les petits commerçants, moins souvent les paysans, n'en ayant guère les moyens, jamais les ouvriers qui n'ont, au commencement de l'ère industrielle, strictement aucune capacité d'épargne personnelle.

Plus tard, des gouvernements vont avoir le souci d'intervenir par la voie de l'assistance. C'est une sorte de deuxième phase de l'histoire française de la Sécurité sociale. On peut considérer comme en relevant, les premières mesures réalisées pour les aliénés en 1838, pour la maladie en 1851. Mais c'est seulement à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qu'ont commencé à apparaître des systèmes d'assistance ouvrant des droits étendus aux personnes et aux familles privées de ressources, systèmes incomplets mais réels. A la même époque, le système de réparation des accidents du travail se fonde sur un troisième principe, la responsabilité du patron à l'égard des risques professionnels dans les entreprises.

A cet ensemble, le système de l'assurance obligatoire des Assurances sociales n'a apporté qu'un faible commencement d'unité. Il existe toujours de nombreuses législations et institutions juxtaposées, isolées et sans coordination. Toutes ces réalisations sont insuffisamment efficaces, surtout parce qu'elles sont fragmentaires et dispersées, avec des failles et des lacunes considérables.

Denis FOLIAS ■

# 1945 : le “plan français de Sécurité sociale”

**Qu'est-ce que le salaire différé, ce deuxième salaire que les patrons doivent payer ?**

Au moment de sa fondation, le financement de la Sécurité sociale est assuré uniquement par des cotisations assises sur les salaires des travailleurs qu'elle est destinée à protéger. A chaque paye, en même temps qu'il verse à ses salariés leur salaire direct, le patron est obligé de verser en surplus un certain pourcentage de ce salaire à la Sécurité sociale. En 1945, il n'y a aucune diminution des salaires directs, c'est donc bien un deuxième salaire qui s'ajoute au premier. Le patron paie ainsi un peu plus cher la force de travail, en restituant au salarié une partie de la plus-value qu'il lui extorque. Les cotisations sociales sont donc une partie du capital variable, qu'il contribue ainsi à augmenter de façon sensible. L'ensemble de ces cotisations représente une masse financière considérable, qui appartient collectivement à l'ensemble des assurés sociaux. C'est un autre salaire que le salarié ne perçoit pas à chaque paye, mais qui est versé à cette caisse de sécurité collective qu'est la Sécurité sociale et que le mouvement ouvrier appelle, à juste titre, « le salaire différé ». Il y a à ce salaire indirect la contrepartie de toutes les prestations auxquelles il ouvre droit : c'est le principe de la solidarité ouvrière collective, qui fonde l'organisation financière de la Sécurité sociale. Dans le fonctionnement initial de son financement, l'Etat ne participe pas aux ressources de l'institution, ce qui garantit son indépendance. Cette indépendance financière de l'institution fut battue en brèche dès l'origine par diverses manipulations financières, toujours appuyées de campagnes de presse mensongères et tapageuses sur le prétendu déficit de l'institution, le fameux « trou de la Sécurité sociale ».

## Pourquoi la CSG de Michel Rocard ?

C'est sous le deuxième septennat de Mitterrand que Michel Rocard, Premier ministre, et son ministre de la Santé, Claude Evin, portent un coup sérieux à ce principe en instaurant la contribution sociale généralisée (CSG). Sous le prétexte de faire contribuer tous les revenus à la protection sociale, il s'agissait en fait d'ouvrir une brèche dans un système d'assurance maladie jusque-là exclusivement financé par le salaire différé. Depuis, la CSG augmente en parallèle avec la croissance des exonérations patronales, car c'est bien là le but initial de la manœuvre : prévoir dans les comptes publics que les patrons puissent être exonérés, sous de multiples mauvaises raisons, de leur obligation, manque à gagner pour le budget de la Sécurité sociale comblé par l'impôt CSG. Sa mise en application date du 1<sup>er</sup> février 1991 et, dès l'année 1992, commencent des exonérations patronales dont le montant va augmenter chaque année pendant que celui du taux de la CSG augmente également à peu près en proportion.

Ce commencement de fiscalisation sert de prétexte à l'Etat pour intervenir dans la gestion de la Sécurité sociale par des lois successives votées parallèlement au budget de chaque année. C'est bien une machine de guerre contre le système de 1945, appuyé qui plus est par l'imminence de la ratification du traité de Maastricht, qui stipule que les comptes de la Sécurité sociale doivent être agrégés à ceux de l'Etat et soumis à la dictature des fameux 3 % du déficit public. Dix ans après l'instauration de la CSG, en 2011 donc, elle avait déjà permis aux patrons de récupérer sur le dos des travailleurs 110 milliards d'euros ! Et, de 1992 à 2012, les patrons ont bénéficié de 361,2 milliards d'euros d'exonérations dont quarante-huit non compensés (Source : Agence centrale des organismes de Sécurité sociale).

François PÉRICARD ■

L'instauration de la Sécurité sociale en France correspond à une modification radicale de la protection sociale des travailleurs, qui renforce considérablement leur cohésion dans la société, leur poids comme classe sociale. Ce n'est pas une simple amélioration, un pas de plus... C'est un changement de nature... Notre pays, qui a été longtemps très en retard dans ce domaine, comparé à celui de beaucoup d'autres, se retrouve en 1945 à la tête d'un système hautement progressiste, d'une grande conquête sociale.

**L**e 10 janvier 1946, le quotidien du Parti communiste, *L'Humanité*, publie à sa première page, titrée : « Le plan de Sécurité sociale : premières réalisations », l'information suivante : « Augmentation de 50 % de la retraite des vieux ; remboursement des frais médicaux à 80 % ; régime “longue maladie” porté à trois ans, la réforme est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1946. A bref délai doit suivre la refonte complète du système des allocations familiales, celles-ci suivant désormais les hausses de salaires. La nouvelle législation des accidents du travail qui évincera les compagnies d'assurances aura pour but la prévention, la réadaptation des victimes et, enfin, la réparation. Le plan de Sécurité sociale doit libérer les travailleurs de la hantise du lendemain. »

Dans toute la presse ouvrière, dans la presse locale et régionale, des informations presque quotidiennes relèvent aussi la nature de ce qui est en train d'intervenir. Ainsi, peut-on lire cet entrefilet dans *La Voix du Nord*, le 7 mai 1946 : « Une assistance nombreuse a participé hier au premier conseil d'administration de la caisse de Béthune. On a écouté avec attention le discours de M. Hollande qui a énuméré les nouveaux droits mis en place. Des questions ont été posées, notamment sur les droits des personnes âgées de pouvoir bénéficier de la couverture maladie complète sans cotisation supplémentaire. Des mineurs ont demandé si leur caisse continuerait d'exister, et il leur a été répondu par l'affirmative. Il leur a même été promis que celle-ci continuerait de traiter intégralement leurs dossiers en liquidant en même temps tous les droits du nouveau régime et ceux qu'ils avaient déjà, qui seront évidemment intégralement maintenus. »

Quels sont les principes de ce « nouveau régime » ? Une organisation nationale unifiant en son sein tous les risques, l'attribution des différentes prestations sur la base de droits identiques sur tout le territoire, leur gestion par des représentants élus des salariés (règle qui fut contestée dès l'origine...), l'autonomie des ressources (provenant du seul salaire différé des travailleurs imposé aux employeurs) et de la gestion de la Sécurité sociale. Que permet-il de couvrir ? Une

**Un régime fondé sur la solidarité ouvrière et ayant force de loi, un régime de droit, définissant des droits.**



Les effets de la création de la Sécurité sociale ont été immédiats ! Il ne faut pas chercher ailleurs les raisons de l'attachement viscéral qui va souder les salariés, les retraités, tous les travailleurs concernés à la Sécurité sociale.

large protection maladie assurée par un haut niveau de remboursement des soins médicaux sur le seul critère du besoin ; une progression très importante de toutes les pensions et retraites pour toutes les catégories de travailleurs ; la couverture des charges familiales incluse dans le régime général, dont la cotisation devient obligatoire, et assise sur tous les salaires et dont la gestion est retirée aux organismes patronaux ; une protection efficace contre les accidents du travail : l'ouvrier n'est plus seul face à une compagnie d'assurances privée et sa caisse le prend

en charge directement. Il faut ajouter à cet ensemble de droits deux réalisations d'une exceptionnelle importance. La première est l'organisation d'une action sanitaire et sociale indépendante, qui entreprend une vaste politique d'aide à la santé publique et va notamment bientôt permettre l'éradication presque totale dans notre pays de certaines épidémies, dont la tuberculose, qui décimait auparavant les familles ouvrières. La seconde est la reconnaissance de l'assurance maternité comme une branche à part entière de la nouvelle institution, reconnaissant et codifiant dans la loi de multiples acquis de poids en la matière. Associé à la mise en place de la protection maternelle et infantile protégeant les femmes enceintes et les nourrissons, qui fait brutalement reculer la mortalité infantile, c'est un moment de grand progrès pour le statut des femmes dans la société.

Appuyé sur ces principes, instaurant ces réalisations, le « plan français de Sécurité sociale » aboutit à l'édification d'une institution de nature nouvelle. Ce qui la caractérise ainsi peut tenir en quelques mots, mais ces mots ont une lourde signification. Son ampleur et son étendue d'abord... C'est enfin la garantie donnée

à chacun qu'il disposera en toutes circonstances des moyens d'assurer à lui-même et à sa famille une existence digne et décente, à tout le moins le strict minimum pendant des périodes difficiles.

Son unité ensuite... La généralisation des différents droits acquis du passé en une seule organisation centralisée, dont les charges soient toutes couvertes de manière identique par des cotisations assises sur les salaires ; que le nouveau régime soit à la fois obligatoire et indépendant de l'Etat, qu'il s'agisse d'un monopole, c'est bien un bouleversement.

Sa légalité, enfin, qui définit de façon nationale les acquis des différentes réglementations regroupées au sein de la nouvelle institution comme des droits.

Au monde sordide de l'exploitation ouvrière et du paupérisme dont nous avons rappelé la réalité insoutenable en page II, où le travailleur était seul pour tenter de faire face à la maladie, à la vieillesse, au chômage, vient se substituer un solide système de défense collective. C'est un régime fondé sur la solidarité ouvrière et ayant force de loi. La Sécurité sociale est un droit qui définit des droits, et ceux-ci ne dépendent plus du bon vouloir d'institutions de charité ou d'assistance, ni de l'Etat et du niveau des finances publiques.

C'est un immense progrès forgé au long processus qui a vu la classe ouvrière se constituer comme classe, et qui, lorsqu'il a été conquis, a profondément contribué à renforcer sa densité sociale et donc politique. Et parce que, déjà dans cette période, la classe ouvrière est devenue la seule classe progressiste de l'humanité, cet aboutissement de son combat séculaire a bénéficié à toutes les couches de la société, à la presque totalité de la population. L'acquisition de la Sécurité sociale, en même temps qu'une conquête sociale, a été un acte de civilisation.

Denis FOLIAS ■

## Pourquoi et comment le plan de la CGT clandestine fut-il passé à la trappe ?

**E**n analysant le programme du Conseil national de la Résistance (CNR) dans notre cahier numéro 2, nous avons relevé qu'il ne contenait que quelques lignes très vagues sur le sujet de la protection sociale.

Pourtant, en 1943, la CGT clandestine avait élaboré, sous la plume du militant réformiste Georges Buisson, un premier plan d'ensemble de Sécurité sociale qui était, lui, infiniment plus précis et qui prévoyait toute une série de mesures sans équivoque : la couverture de l'ensemble des risques par un système unique, la gestion intégrale de l'institution par les assurés (à l'inverse du programme du CNR qui évoque une gestion « par les intéressés et par l'Etat »), la gratuité complète des soins, etc. Qu'advint-il donc pour que ce plan de la CGT clandestine ne fût jamais pris en compte et que l'on présente aujourd'hui les quelques lignes très creuses de son texte comme les seules à être reconnues officiellement comme exprimant « les idées généreuses de la Résistance » ? Le plan élaboré par Georges Buisson fut soumis à l'Assemblée consultative d'Alger fin 1943 et y fut repoussé. Les dirigeants des partis ouvriers qui siégeaient déjà à cette assemblée, dans le droit fil de leur

politique, venaient de capituler devant de Gaulle qui ne voulait en aucun cas se sentir les mains liées sur ce sujet social brûlant. Et, lorsqu'à l'automne 1944, une délégation de la CGT rediscuta avec lui — alors président du « gouvernement provisoire de la République française » — un second plan détaillé, il s'y opposa de nouveau au nom de « l'intérêt national ». Deux ministres PCF et cinq ministres SFIO étaient membres de ce gouvernement. Entre-temps, en mars 1944, était donc paru le programme du CNR, dont le flou servit de base à de Gaulle pour s'opposer au texte de la CGT.

En matière de Sécurité sociale, si la puissance de la vague révolutionnaire de 1944-début 1945 réussit à imposer l'ensemble des mesures profondément progressistes dont nous avons souligné ci-dessus le caractère radical, ce fut par sa force exceptionnelle et certainement pas grâce au programme du CNR, dont la fonction aurait au contraire pu être — si le rapport des forces entre les classes alors totalement favorable au prolétariat l'avait permis — de l'enfermer dans le carcan de l'union nationale, que le mouvement des masses était à ce moment en train de faire voler en éclats. ■



## "La Sécu, elle est à nous !

### On s'est battu pour la gagner, on se battra pour la garder!"

## Soixante-dix ans d'attaques contre l'institution

En 1945, alors que la mobilisation révolutionnaire impose, en quelques mois, la création de la Sécurité Sociale, les cotisations d'allocations familiales à la charge exclusive des employeurs sont fixées à 16 % du salaire. En janvier 2015, soixante-dix ans après, les patrons, grâce au gouvernement Hollande, ne paient plus que 3,45 % de cotisations d'allocations familiales pour tous les salaires inférieurs à 1,6 Smic. Ces deux chiffres pourraient, à eux seuls, résumer soixante-dix ans d'attaques ininterrompues du patronat et des gouvernements à son service.

Dès l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant création du « plan français de Sécurité sociale », et bien qu'ayant dû s'y soumettre, le patronat français a exprimé sa colère, dénonçant « le caractère totalitaire du projet absolument contraire aux idées de liberté que la Libération a restaurées en France » (1). Et le Conseil national du patronat français de dénoncer « le risque extrêmement grave que comporterait la gestion par un seul organisme de sommes considérables se chiffant chaque année par dizaines de milliards ». Colère vaine face à une mobilisation profonde, déterminée à empêcher que se reproduisent, à l'avenir, les horreurs de la guerre ! Malgré les concessions imposées par le gouvernement PS-PCF-MRP, l'ordonnance du 4 octobre 1945 a instauré un système de protection sociale collective généralisée, dont Denis Foliass a détaillé en page III les principales caractéristiques, qui sont l'unicité du système, l'égalité des droits des bénéficiaires, la solidarité entre tous.

Grâce à l'instauration, par l'ordonnance du 19 octobre 1945, de la suppression du « reste à charge » pour les personnes atteintes d'une « affection de longue durée » (ALD), les effets de la création de la Sécurité sociale ont été immédiats ! Il ne faut pas chercher ailleurs les raisons de l'attachement viscéral qui va souder les salariés, les retraités, tous les travailleurs concernés à la Sécurité sociale, ressentie par tous, à juste titre, comme profondément juste et progressiste. Un attachement qui s'est exprimé chaque fois que le patronat a cru l'heure venue de mettre à bas ce système de solidarité (2).

### Des ordonnances frappées à mort par la grève générale

En 1967, presque dix ans après l'arrivée au pouvoir de De Gaulle, la bourgeoisie décida de porter un coup, qu'elle espérait fatal, à la Sécurité sociale. Il s'agissait, par ordonnances, de faire éclater la Sécurité sociale en trois branches autonomes financièrement : la maladie, la vieillesse, la famille. Chacune de ces branches devait s'équilibrer, les organisations syndicales participant à leur gestion étaient censées prendre les mesures de diminution des prestations nécessaires pour y parvenir. Mais un an après, en mai 1968,

répondant au signal de Sud-Aviation-Bouguenais, les usines s'arrêtaient dans tout le pays. C'était la grève générale.

Bien que ratifiées en juin 1968, après la reprise du travail, les ordonnances ont été, dans les faits, frappées à mort par la grève générale : le « ticket modérateur d'ordre public » a été supprimé, et jusqu'à aujourd'hui, aucun gouvernement n'a pu imposer que la Sécurité sociale ne soit éclatée en trois branches autonomes (3). Une nouvelle fois, la classe ouvrière avait trouvé, en elle, les ressources pour défendre sa Sécurité sociale et contraint la bourgeoisie à reporter ses attaques.

Trente ans plus tard, quand le Premier ministre Alain Juppé voulut mettre en œuvre en 1995 un nouveau plan d'ensemble contre l'institution, c'est de nouveau la mobilisation massive des travailleurs, la lutte des classes, qui le contraignit à un recul considérable dans les circonstances que nous rappelons ci-contre.

Des « retards » que déplorait, en 2007 — nous l'avons déjà rappelé —, le représentant des assurances privées, ex-vice-président du Medef, Denis Kessler : « Cette "architecture" singulière (il s'agit des réformes de 1945) est, à l'évidence, complètement dépassée, inefficace, datée », et il appelle à son « détricotage ». C'est toujours l'ambition du gouvernement Hollande-Valls-Touraine !

Désolé, monsieur Kessler, mais puisque vous avez employé le terme d'architecture (en lui-même exact), disons que vous et les vôtres avez peut-être pu, dans certains domaines, l'ébranler, mais certainement pas l'abattre. Soixante-dix ans après 1945, la Sécu est toujours debout.

Nicole BERNARD ■

(1) On appréciera, venant d'un patronat majoritairement vautre dans la collaboration avec les nazis...

(2) Notamment en cherchant à intégrer une représentation des employeurs dans les conseils de gestion des caisses, l'autonomie des caisses d'allocations familiales, et à instaurer un ticket modérateur.

(3) Bien que, à aucun moment, le gouvernement PS-PCF ne voudra, en 1981, abroger les ordonnances contre la Sécurité sociale.



Chaque jour maintenant, contre son plan, c'est une véritable masse qui déferle dans les rues, de plus en plus nombreuse, de plus en plus puissante. Un million le 2 décembre 1995 ; 1,5 million le 9 décembre ; puis, le 12 décembre, ils sont là, les plus de 2 millions de travailleurs que craignait Juppé, et même 2,3 millions, dans 270 villes de France !

## Ordonnances gaullistes, plan Juppé : à chaque fois, la mobilisation ouvrière, la lutte des classes ont protégé la "Sécu de 45"

Le 15 novembre 1995, à 17 heures, Alain Juppé, Premier ministre de Jacques Chirac, termine son discours sur la Sécurité sociale à l'Assemblée nationale, au terme duquel il engage la responsabilité de son gouvernement. Il précise : « Il s'agit d'un changement structurel, une novation sans exemple dans l'histoire de notre protection sociale depuis trente ans. » Donc, depuis les ordonnances de De Gaulle...

La « clef de voûte de la réforme », selon les propres termes du Premier ministre, c'est la création de la « loi de financement de la Sécurité sociale » soumise, chaque année, au Parlement. Qui dit « budget » dit « enveloppe fermée ». Il s'agit donc de fixer à la Sécurité sociale un cadre budgétaire à ne pas dépasser. Jusqu'au plan Juppé, il était inconcevable de fixer un montant des dépenses de la Sécurité sociale, ne serait-ce que par l'impossibilité de prévoir ce que seront les besoins en soins. C'est un véritable coup de force.

De plus, le traité de Maastricht considère que la Sécurité sociale, bien qu'elle soit financée par les cotisations sociales, doit participer de la réduction des dépenses publiques et donc entrer dans le calcul des déficits publics.

Ce sont toutes ces dispositions que Juppé va intégrer dans son plan, au travers de l'obligation faite au Parlement de déterminer chaque année une enveloppe financière pour la Sécurité sociale. C'est « l'objectif national de dépenses d'assurance maladie » (Ondam).

Mais il n'y a pas que cela dans le plan Juppé. Sont aussi programmées : — la remise en cause des régimes spéciaux de retraite (cheminots, électriciens et gaziers, RATP, etc.) ;

— la mise en place des agences régionales d'hospitalisation chargées de fermer des lits dans les hôpitaux publics ; — la création de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), de 0,5 % des salaires, indemnités et retraites, alors que les seuls qui doivent de l'argent à la Sécurité sociale sont les patrons.

### Par millions et millions dans la rue

C'est bien un nouveau plan d'ensemble contre cet « acquis de 45 » essentiel qu'est la Sécurité sociale, qui est d'ailleurs devenue dans la bouche de tous « la Sécu de 45 ». Un programme qui suscite en quelques semaines la colère des salariés. Le comité confédéral national (CCN) de la CGT-Force ouvrière décide de rejeter ce plan et appelle à la grève interprofessionnelle le 28 novembre 1995. Alors que la CFDT se range du côté du plan Juppé, à tous les niveaux dans la CGT, les militants se saisissent de la question : accompagnement du plan Juppé avec la CFDT ou refus de ce plan et l'unité avec Force ouvrière. Cela vous rappelle quelque chose ? Vous avez raison ! L'aspiration à être dans la grève interprofessionnelle le 28 novembre contre le plan Juppé va l'emporter très largement, entraînant les cheminots, les électriciens

et gaziers, les salariés de la RATP, dans la grève qui va bientôt bloquer le pays.

Les grévistes entraînent eux-mêmes des millions de salariés, qui cherchent avec eux la voie de la grève et se retrouvent dans la rue contre Juppé. Celui-ci, lors des premières manifestations, avait pensé pouvoir affirmer qu'il était, l'expression lui est restée, « droit dans ses bottes » et qu'il ne reculerait pas, « sauf s'il y avait plus de deux millions de travailleurs manifestant ! » Arrogance bien imprudente... Car chaque jour maintenant, contre son plan, c'est une véritable masse qui déferle dans les rues, de plus en plus nombreuse, de plus en plus puissante.

Un million le 2 décembre ; 1,5 million le 9 décembre ; puis, le 12 décembre, ils sont là, les plus de 2 millions de travailleurs que craignait Juppé, et même 2,3 millions, dans 270 villes de France ! Non seulement Juppé doit retirer son plan de suppression des régimes spéciaux de retraite, mais, en 2004, Douste-Blazy constatera que si le Parlement vote bien l'« Ondam » en application des ordonnances Juppé, « personne ne le respecte » !

Juppé devra partir en 1997, comme de Gaulle avait dû partir en 1969 ! Il cédera sa place à Lionel Jospin... qui se refusera à abroger les ordonnances Juppé !

N. B. ■

# Echos de l'activité des comités du POI

## et des initiatives pour la préparation du V<sup>e</sup> Congrès ouvert du POI

Photo correspondant



Sur le marché de Chauvigny.

**VIENNE > Diffusion sur le marché de Chauvigny, près de Poitiers**

### “La fermeture de Deshoulières, c'est la mort de Chauvigny. Il va bien falloir qu'on les arrête !”

Informé de la mise en redressement judiciaire de l'entreprise de porcelaine Apilco-Deshoulières (1), employeur historique de la ville de Chauvigny, près de Poitiers, le secrétariat départemental de la Vienne du POI avait décidé d'organiser une diffusion sur le marché de cette commune. La diffusion a finalement eu lieu le samedi 8 août.

Sur le panneau, cette affichette du POI : « Payer la dette pour renflouer les banquiers et les spéculateurs ? Non ! Sauvegarder tous les emplois à Apilco-Deshoulières ? Oui ! »

Cinquante signatures ont été recueillies sur un court appel à soutenir la lutte des salariés d'Apilco-Deshoulières, avec leurs syndicats. Six numéros d'Informations ouvrières ont été vendus. A souligner : un jeune informaticien a souhaité être invité à la prochaine réunion du POI, laissant toutes ses coordonnées : adresse, e-mail, téléphone.

Entendu dans les discussions :

« C'est dégueulasse, annoncer la mise en redressement judiciaire juste avant la fermeture annuelle de l'usine... »

« Et si les ouvriers trouvent les portes fermées à leur retour de congés ? »

« Je signe évidemment, mais vous y croyez, vous, qu'on puisse sauver l'usine et les emplois ? »

Beaucoup de signataires se montrent pessimistes. Même cette femme révoltée, qui nous déclare : « Bien sûr que je signe, mais qu'est-ce qu'on peut faire ? Je ne vois pas comment on peut les arrêter. Ma fille travaillait chez Buroform (2) et mon fils chez Federal Mogul (3) : alors, vous savez... » Une jeune femme, ne travaillant pas, car handicapée, feuillette le journal et l'achète

pour le donner à son frère qui travaille chez Deshoulières : « Je suis sûre que ces échanges de points de vue pour se défendre vont l'intéresser... »

Discussion entre les diffuseurs : comment les salariés d'Apilco-Deshoulières peuvent-ils engager la lutte ? Dans *La Nouvelle République*, le 25 juillet, le délégué syndical CFDT déclare : « C'est fini, tout le monde s'y attendait. On sait qu'il va y avoir de la casse sociale maintenant. Ils vont réduire la voilure. Mais de combien ? On n'en sait rien. »

Peu après, nous rencontrons une élue au comité d'entreprise d'Apilco-Deshoulières. Elle signe l'appel qu'elle trouve réconfortant, mais elle aussi se dit pessimiste, après les plans sociaux de 2002 et de 2009, quand le délégué syndical CGT, Philippe Widdershoven, s'était suicidé comme « un cri de désespoir et un appel à la lutte »...

Une enseignante retraitée, qui achète Informations ouvrières pour la deuxième fois : « Gouvernement, patrons, ils sont en train de tout détruire. La fermeture de Deshoulières, c'est la mort de Chauvigny. Il va bien falloir qu'on les arrête ! »

(1) Tribunal de commerce de Poitiers, 24 juillet 2015. La SAS Deshoulières emploie actuellement 190 salariés dans ses deux usines de Chauvigny (Vienne) et du Dorat (Haute-Vienne). Fondée en 1826, la « poterie » a employé jusqu'à l'équivalent de 10 % de la population de Chauvigny. C'était en 1988. Après un dépôt de bilan en 2002, la société Deshoulières a été rachetée par un oligarque russe, principal actionnaire de la Manufacture impériale de Saint-Petersbourg.

(2) L'usine Buroform (mobiliers de bureau), installée à quelques kilomètres de Chauvigny, a été liquidée en janvier 2015, après une première reprise sous forme de SCOP : 90 licenciements.

(3) L'usine Federal Mogul (pièces et équipements pour l'industrie automobile), installée près du Futuroscope, a été liquidée en octobre 2014 : 241 licenciements.

### Abonnements d'été : objectif atteint !

Ce 6 août, les camarades présents au secrétariat départemental de la Vienne du POI ont le sourire :

alors qu'on est en pleins congés d'été, les quatre abonnements qui manquaient à la mi-juillet pour atteindre l'objectif à 100 % ont été placés.

Il y en a même un de plus, celui d'une travailleuse sociale, qui confirme sa participation à la rencontre festive du 29 août. Cet été, il n'y a pas de temps mort dans l'activité du POI. Tant mieux, avec ce qui nous attend à la rentrée.

### Campagne de souscription à Informations ouvrières

**18 720,75 euros**  
centralisés au 14 août 2015

- Ain : 8,00 €
- Aisne : 20,00 €
- Hautes-Alpes : 50,00 €
- Alpes Maritimes : 60,00 €
- Aude : 563,00 €
- Bouches-du-Rhône : 246,00 €
- Cantal : 10,00 €
- Charente-Maritime : 60,00 €
- Côtes-d'Armor : 165,00 €
- Dordogne : 3,00 €
- Doubs : 20,00 €
- Drôme : 80,00 €
- Eure : 72,50 €
- Finistère : 42,00 €
- Gard : 5,00 €
- Haute-Garonne : 188,50 €
- Gironde : 157,00 €
- Hérault : 98,00 €
- Ille-et-Vilaine : 200,00 €
- Indre-et-Loire : 195,75 €
- Isère : 434,00 €
- Jura : 167,00 €
- Landes : 8,00 €
- Haute-Loire : 31,00 €
- Loire-Atlantique : 638,00 €
- Lot-et-Garonne : 20,00 €
- Maine-et-Loire : 223,00 €
- Marne : 38,00 €
- Meurthe-et-Moselle : 103,00 €
- Moselle : 30,00 €
- Nord : 100,00 €
- Oise : 36,00 €
- Pyrénées-Orientales : 250,00 €
- Bas-Rhin : 176,00 €
- Rhône : 635,00 €
- Sarthe : 195,00 €
- Savoie : 470,00 €
- Haute-Savoie : 4,00 €
- Paris : 5 225,00 €
- Seine-Maritime : 240,00 €
- Seine-et-Marne : 70,00 €
- Yvelines : 253,00 €
- Somme : 414,00 €
- Tarn-et-Garonne : 1 000 €
- Var : 85,00 €
- Vaucluse : 23,00 €
- Yonne : 10,00 €
- Belfort : 20,00 €
- Essonne : 2 723,00 €
- Hauts-de-Seine : 713,00 €
- Seine-Saint-Denis : 600,00 €
- Val-de-Marne : 463,00 €
- Val-d'Oise : 553,00 €
- Divers : 527,00 €

**Nous vous appelons à verser pour la souscription financière pour la nouvelle formule d'IO :**

**15 MAI-15 DÉCEMBRE 2015**  
**OBJECTIF : 150 000 EUROS**

(chèques à l'ordre d'“Informations ouvrières”)

POI

Je souhaite prendre contact avec le Parti ouvrier indépendant

Je souhaite adhérer

Nom, prénom : ..... Adresse : .....

Code postal : ..... E-mail : .....

Bulletin à retourner à : Parti ouvrier indépendant 87, rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris

## TURQUIE

## La volonté d'Erdoğan d'instaurer un système présidentiel conduit la nation à l'effondrement

Correspondant

Depuis deux semaines, le nombre des affrontements armés entre la guérilla du PKK et les forces de l'armée turque se multiplie de manière géométrique. Au début, il y avait chaque jour un ou deux morts des deux côtés, alors que, aujourd'hui, on annonce, chaque jour, au moins une douzaine de morts et, bien sûr, beaucoup plus de blessés.

L'armée turque a commencé à bombarder des villages kurdes, non seulement au Kurdistan irakien, mais, également, à l'intérieur de ses propres frontières. Résultat : dès maintenant, parmi les victimes des affrontements, il y a plusieurs villageois.

Le PKK annonce l'autonomie « démocratique » dans certaines villes près de la frontière irakienne, notamment à Hakkari, et le gouvernement provisoire de Davutoglu réplique par l'annonce de l'état d'urgence dans ces mêmes villes. Des groupes paramilitaires, sous contrôle du gouvernement, ont commencé à commettre des actes terroristes contre des membres des organisations légales du mouvement kurde.

## ERDOGAN FAIT MONTER DÉLIBÉRÉMENT LA TENSION POLITIQUE

Ne voyant pas d'autre issue pour conserver son poste (parce que son parti a perdu la majorité absolue au Parlement, à la suite des élections législatives du 7 juin 2015), Erdoğan s'efforce systématiquement de faire éclater la nation. Pour le moment, les deux composantes (turque et kurde) de la nation résistent. Mais jusqu'à quand ? La semaine dernière s'est déroulée à Istanbul une grande manifestation pour la paix, à l'appel du parti kurde (HDP), à laquelle s'est rallié un segment non négligeable du Parti républicain du peuple (CHP), avec ses députés.

D'ailleurs, la place de la manifestation, interdite par le gouverneur, fut rendue aux manifestants par l'un des maires du CHP. Les députés du CHP ayant participé à la manifestation ont été traités comme des « traîtres » par les médias gouvernementaux : « Nos soldats et nos policiers sont tués par eux, et vous participez à la manif dirigée par ces gens (HDP) ! », « quelle haute trahison ! » Erdoğan veut délibérément que se déchaîne un chauvinisme turc, latent depuis deux ans (grâce aux prétendues négociations entamées entre le PKK et AKP).

## QUE FONT LES ORGANISATIONS PACIFISTES ?

Comme parti indépendant qui se réclame de la classe ouvrière, notre parti, le Parti de la fraternité ouvrière (IKP), participe à la grande coalition pour la paix, aux côtés des organisations pacifistes, démocratiques et syndicales (évaluées à 160 !). Nous appuyons de toutes nos forces (aussi modestes soient-elles) tous les rassemblements unitaires qui revendiquent l'arrêt des affrontements armés.

En dehors des manifestations, nous soutenons tous les meetings, quelle que soit leur taille. Nous appelons à la création de comités d'urgence pour la paix dans tous les quartiers populaires. Ces comités doivent être en même temps des comités d'autodéfense populaire.

Ces comités ont commencé à se créer, bien sûr, très facilement dans les villes et villages kurdes. En revanche, dans les grandes villes turques où cohabitent les Turcs et les Kurdes, le renforcement de ce mouvement est plus difficile, mais pas impossible. Il faut commencer à implanter ces comités d'abord dans les entreprises et les quartiers populaires où les ouvriers turcs et kurdes vivent ensemble. C'est ce que propose notre parti dans les réunions pour la paix. ■



## ITALIE

## “Les syndicats doivent accepter de nouvelles règles pour les grèves dans les services publics”

(Le ministre des Transports du gouvernement Renzi)

Marie Stagliano

“Les syndicats doivent accepter de nouvelles règles pour les grèves dans les services publics”, a déclaré le ministre des Transports du gouvernement Renzi, au lendemain des mouvements sociaux, à la fin juillet, comme la grève sur le site archéologique de Pompéi ou celle de la compagnie aérienne Alitalia, qui a paralysé l'aéroport de Rome. Matteo Renzi, qui a déjà dû faire face, cette année, à des grèves dans les transports publics et l'enseignement, en particulier, a condamné durement ces mouvements. Pour lui, il faut de nouveaux critères contre les arrêts de travail « sauvages ».

## “LES GRÈVES DOIVENT ÊTRE POSSIBLES UNIQUEMENT SI...”

Et le ministre du Travail précise : « Il faut nous asseoir autour d'une table avec les syndicats et aboutir à une loi sur la représentativité syndicale sur cette question. Les grèves doivent être possibles uniquement si le syndicat qui y appelle représente un nombre de salariés conséquent. »

Et le président de la commission du travail au Parlement propose une loi « qui autoriserait la grève uniquement si 50 % des salariés + 1 y adhèrent ». Et il enfonce un même clou : « Il faut en

discuter avec les organisations syndicales. »

C'est le moment où le gouvernement italien fait adopter, en ce début d'août, une réforme de la fonction publique, passée de justesse au Parlement. La majorité à elle seule n'était pas en état d'obtenir le quorum nécessaire pour procéder au vote (au minimum de 150 présents en séance), et c'est la participation de l'opposition (Ligue du Nord, le parti de Fini et le mouvement 5 Stelle), qui, tout en votant contre, a permis le passage du projet de loi.

## 3,2 MILLIONS DE FONCTIONNAIRES CONCERNÉS

Ce texte concerne les 3,2 millions de fonctionnaires. Son objectif, selon la ministre de la Fonction publique, est de « faire des coupes dans le gaspillage ». Il introduit une mesure phare, le licenciement des fonctionnaires.

Le gouvernement garantit que tous les décrets d'application seront publiés d'ici à la fin de l'année.

Les fédérations de la fonction publique des trois principales confédérations, CGIL, CISL et UIL, ont à ce jour, dans un front commun, lancé un avertissement au gouvernement : « La fonction publique ne sera pas le distributeur de billets pour le gouvernement. »

A l'opposé, la Confindustria (la confédération patronale), pour qui on va ainsi vers « une administration publique

plus rapide » et « amincie », affiche sa « satisfaction ».

C'est également en ce même mois d'août que vient d'être approuvé un plan d'économies dans la santé, avec un premier paquet de mesures de 2,3 milliards de coupes en 2015, autant en 2016 et en 2017.

Un premier lancement de la *spending review* dans le domaine de la santé. La *spending review*, c'est l'austérité à l'italienne, avec, à sa tête, un « commissaire à la révision des dépenses publiques », nommé par le gouvernement, avec comme mission de repérer toutes les sources d'économies et, dans ce cadre, de donner son aval aux textes législatifs avant leur passage au Parlement.

## C'EST L'AUSTÉRITÉ À L'ITALIENNE

Ce commissaire, Yoram Gutgeld (1), vient de donner le feu vert à ce plan d'économies, qui doit devenir loi avant la fin d'août. Les régions, pourtant partie prenante de la définition des dépenses en matière de santé, montent au créneau, et les syndicats de médecins sont vent debout contre ce plan.

La ministre de la Santé tente de rassurer : il n'y aura pas de coupes dans les hôpitaux, parce que, « après 25 milliards de coupes, il n'y a vraiment plus rien à couper », a-t-elle déclaré, dans une interview à *La Repubblica*, le

27 juillet, indiquant qu'il s'agit de « récupérer des ressources grâce à une plus grande efficacité et à une nouvelle organisation (...) ».

Dans son dernier rapport sur la zone euro, le FMI pointe l'Italie : « A ce rythme, il faudra vingt ans pour retrouver le niveau de l'avant-crise ». Une analyse qui a provoqué une vive réaction du ministre du Travail : « Le FMI ne tient pas compte des réformes déjà réalisées. Et le gouvernement est déjà en train de mettre en œuvre des projets importants. »

## UNE SITUATION DIFFICILE POUR MATTEO RENZI

Relayant le FMI, l'UE exige encore des réformes sur la fiscalité, les retraites et la santé.

Une situation difficile pour Matteo Renzi, isolé, qui doit faire face à la résistance des travailleurs italiens et est confronté, en outre, à une opposition à l'intérieur de son propre parti, un des points d'achoppement majeurs étant le projet de révision constitutionnelle, que *La Repubblica* qualifie de tentative « un peu gaulliste », avec ce commentaire : « L'objectif est clair, le chemin pour y parvenir semé d'embûches. » ■

(1) Yoram Gutgeld, conseiller économique de Renzi, est le directeur d'une des plus grandes sociétés mondiales de conseil (McKinsey).

## SUISSE

## Autre situation, même politique

Correspondant

Depuis le référendum organisé le 5 juillet par Alexis Tsipras et le véritable coup d'Etat contre le peuple grec, tous les regards sont rivés sur la Grèce.

La situation en Suisse semble à tout point de vue différente ; le taux de chômage y est très bas : 4,5 % de demandeurs d'emploi ; le PIB par habitant se situe à environ 82 000 dollars, la dette publique y est anecdotique.

## RECRUESCENCE DES MOBILISATIONS

Il paraît que l'économie suisse est « saine ».

Et pourtant :

— Octobre 2014, Schaffhouse : plus de mille personnes manifestent contre un plan d'économies de 122 mesures mettant gravement en danger l'ensemble des services publics (santé, éducation, sécurité...). — Valais : des mesures brutales d'économies se doublent du gel des embauches pour le personnel étatique ; il y a eu des cadeaux fiscaux de 200 millions de francs par an, et 36 millions de nouveaux cadeaux sont prévus en 2015.

— Genève, décembre 2014 : une grève dans les transports publics, suivie à 100 %, mettait en échec un contrat de prestation au rabais négocié entre l'Etat et la compagnie de transports.

— Samedi 7 mars, Berne : plus de 12 000 manifestants défilaient contre le démantèlement des retraites.

— 24 mars, Berne : des centaines d'étudiants ont manifesté contre les

coupes budgétaires dans l'instruction publique. La plus importante mobilisation d'étudiants depuis plus de vingt-cinq ans.

— 22 avril, Jura : plus de 500 manifestants se sont rassemblés pour dénoncer les coupes budgétaires envisagées pour assainir les finances.

— 26 mai, Neuchâtel : un rassemblement de la fonction publique était organisé contre la politique d'austérité budgétaire, faisant suite à une vague de mobilisations sans précédent fin 2014.

— 30 mai, Lausanne : une manifestation était organisée contre le démantèlement du système des retraites.

— 25 juin, Genève : rassemblement pour la défense du personnel des EMS (établissements médico-sociaux), la revalorisation des salaires, l'augmentation du nombre de postes de travail.

— 26 juin, Fribourg : mille manifestants combattent les mesures d'économies qui mettent en danger l'encadrement des élèves, et pour la défense des conditions de travail à l'hôpital.

Les mobilisations se dressent, partout, contre la politique des gouvernements cantonaux et fédéral.

## CHAMPIONNE DU MONDE DE L'EXPLOITATION

La productivité du travail est de 83 francs suisses (1) par heure. Le salaire horaire — défini par exemple dans la CCT (convention collective du travail) de l'industrie des machines — se monte à 20-25 francs selon les régions. Les trois quarts de

la valeur produite sont accaparés par le patron, et un salaire ne suffit pas pour survivre.

Malgré tout, la Suisse recule dans le classement des pays les plus compétitifs du monde. C'est notamment lié au fait que la BNS (2) a renoncé à défendre un taux de change fixe CHF-euro, provoquant une brusque surévaluation du franc.

Cela met à l'ordre du jour un regain de l'offensive contre la valeur de la force de travail.

## PAS DE DETTE ? L'UNION EUROPÉENNE A D'AUTRES LEVIERS

L'un des aspects de cette offensive est la réforme en cours de l'imposition des entreprises, sous prétexte de « pressions internationales », notamment de l'Union européenne et de l'OCDE. Les « partenaires » de la Suisse ne tolèrent plus que, sur un même territoire, les entreprises ne soient pas soumises aux mêmes règles fiscales.

Il est donc proposé de réduire l'impôt de toutes les entreprises, d'où une perte prévue de 2 milliards pour la Confédération, et de centaines de millions dans chacun des cantons (canton de Vaud : 440 millions ; canton de Genève : plus de 500 millions...).

La charge fiscale des entreprises est déjà dérisoire en Suisse.

La population laborieuse remplit seule les caisses. La réforme de l'imposition des entreprises sera un levier pour accélérer la destruction des acquis sociaux et des services publics.

## UN MÉCANISME BIEN RODÉ

Ces « réformes » sont impulsées par des gouvernements (cantons et Confédération) où siègent des ministres socialistes. Souvent, les ministres PS sont les principaux porte-parole de l'offensive contre les conquêtes ouvrières et la valeur de la force de travail, sous couvert de la défense de la compétitivité.

Ils s'appuient sur leurs relais dans les syndicats pour barrer la route à toute résistance organisée. Le soutien de certains dirigeants syndicaux à la « défense de la place économique suisse », leur participation active à cette politique, empêchent le plein développement de la résistance.

L'issue, c'est le combat pour la démocratie au sein des syndicats. Nous devons pouvoir compter sur nos organisations pour combattre pour la satisfaction de nos revendications !

## LE COMBAT DU PEUPLE GREC EST NOTRE COMBAT !

Ainsi, si la situation en Grèce n'est en rien comparable à celle que nous subissons, c'est bien à la même politique, menant aux mêmes conséquences, que nous sommes confrontés. Seule la classe ouvrière, réunie dans les organisations parlant en son nom, est en mesure d'y mettre un coup d'arrêt ! ■

(1) Valeur ajoutée brute divisée par le nombre d'heures travaillées. Pour comparaison : la productivité horaire se montait pour la même année à 45,6 euros pour la France... (Eurostat).

(2) Banque nationale suisse.

# Alliances et mésalliances contre les peuples du Moyen-Orient, ou les conséquences de la politique américaine au Moyen-Orient

**S**elon le responsable de l'ONU chargé des réfugiés, plus de quatre millions de Syriens ont dû quitter leur pays depuis quatre ans, et près de huit millions sont des réfugiés, déplacés dans leur propre pays, pour fuir les zones de combat. Au total, les réfugiés représentent désormais 50 % de la population syrienne. Deux millions d'entre eux sont en Turquie (et la Turquie cherche à les transférer dans une prétendue « zone tampon » dans le nord de la Syrie). Moins de trois cent mille ont pu rejoindre l'Europe, où ils sont traités comme des parias. La Syrie a été très largement détruite. Sur le terrain, aucun groupe n'est en mesure de remporter une victoire décisive sur ses adversaires sans le soutien d'une puissance extérieure. Mais ces mêmes puissances ne parviennent pas à se mettre d'accord, tant leurs intérêts sont divergents.

Les Etats-Unis — qui redoutent à présent les conséquences de l'effondrement du régime, qu'ils ont pourtant méthodiquement organisé, depuis mars 2011 — viennent ainsi d'accepter la liquidation de la résistance kurde par la Turquie, à condition que cette dernière rompe son accord avec l'Etat islamique. A moins qu'il ne s'agisse d'une concession, à la suite de l'accord passé avec l'Iran. Le *New York Times* lui-même remarque que « les Etats-Unis et leurs alliés arabes ont souvent fait plus pour diviser que pour unifier les groupes insurgés qu'ils soutiennent à des degrés divers ». Des fiels se constituent sur le territoire syrien fragmenté. La Syrie rejoint la liste des pays démantelés, comme l'Irak, l'Afghanistan, la Somalie, la Libye, qui, au nom de la démocratie, ont subi des interventions militaires américaines, avec la participation zélée des puissances européennes.



**L**es grandes puissances, à commencer par la puissance américaine, n'interviennent pas au Moyen-Orient pour faire prévaloir des principes politiques, mais pour assurer leurs marchés, les ventes d'armes et le contrôle de la production des hydrocarbures, c'est-à-dire les intérêts de leurs principaux commanditaires industriels et financiers. En même temps, les « démocraties » impérialistes sont divisées selon leurs intérêts particuliers. L'accord avec l'Iran sur le nucléaire, l'alliance avec la Turquie, les rapports privilégiés de la France avec l'Arabie Saoudite (qui a déjà ordonné cent trois exécutions capitales par décapitation depuis le début de l'année, cela sans aucun battement de cils du gouvernement français) entrent dans ce cadre. Présent à l'inauguration du nouveau canal de Suez pour assurer, après la vente des avions Rafale à l'Egypte, de nouvelles ventes d'armes, François Hollande confirme le « rôle de la France » dans le déchaînement de violence contre les soulèvements des peuples de la région depuis quatre ans. Le drame vécu par des centaines de milliers de réfugiés, qui cherchent à survivre en rejoignant l'Europe, est le produit direct de cette politique.



Benjamin Netanyahu et Barack Obama, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

**B**ouleversant les relations établies entre l'impérialisme américain et ses alliés traditionnels, l'accord passé avec l'Iran sur l'utilisation du nucléaire a donné lieu à des cris alarmistes du Premier ministre israélien, Netanyahu, dont le pays possède plusieurs centaines de bombes atomiques à même d'effacer l'Iran de la carte.

L'Arabie Saoudite mène une guerre ouverte contre la majorité de la population du Yémen qui lui est hostile, « guerre d'une brutalité inouïe » selon les observateurs, provoquant, selon l'ONU, une catastrophe humanitaire sans précédent, avec un flot continu de réfugiés qui fuient le pays, notamment vers la Somalie, déjà totalement exsangue. Cette guerre civile, de plus en plus, ressemble à celle qui ravage la Syrie, avec le soutien indispensable de la logistique de l'armée américaine. L'Arabie Saoudite a également dénoncé l'accord avec l'Iran. Israël et l'Arabie Saoudite, qui perçoivent déjà des milliards de dollars de subventions militaires américaines, se sont accordés aussitôt pour demander des compensations à Washington pour « garantir leur sécurité » face à l'Iran. Le 20 juillet, soixante dirigeants américains du secteur de la sécurité nationale, incluant plusieurs anciens secrétaires à la Défense, membres du Parti républicain et du Parti démocrate, publiaient, à l'attention du Sénat, une lettre ouverte soutenant l'accord passé avec l'Iran et pointant tous les avantages qu'il contient pour la « sécurité » des Etats-Unis. Le 3 août, plusieurs dizaines d'anciens chefs militaires et des services secrets israéliens ont publié une lettre demandant à Netanyahu d'admettre comme un fait accompli l'accord avec l'Iran, pour en tirer bénéfice sur le plan d'un accroissement de l'aide militaire et pour installer une alliance avec les « pays sunnites » traditionnellement hostiles à l'Iran. Pour aller dans ce sens, la lettre propose d'avancer dans la constitution d'un prétendu Etat palestinien, qui ne ferait qu'enfermer encore davantage le peuple palestinien pour étouffer sa capacité de résistance.

**G**lobalement, il s'agit là d'une nouvelle aubaine pour les marchands de canons et les équipementiers de l'industrie du pétrole. Selon un expert israélien, cité par l'AFP, l'accroissement de l'assistance militaire que les Etats-Unis accordent à l'Etat israélien et aux alliés arabes dans la région est « problématique parce que les Etats-Unis initient ainsi une course aux armements conventionnels d'une ampleur sans précédent depuis au moins deux décennies ».

L'accord passé avec l'Iran ne signifie pas la paix, mais implique pour ce pays d'en respecter les termes, sous peine de représailles. En définitive, ce qui est demandé à l'Iran, c'est de participer, sous contrôle américain, au maintien de l'ordre contre-révolutionnaire dans la région. Cet accord doit permettre l'écoulement de ses hydrocarbures, tout en ouvrant

son marché intérieur de quatre-vingts millions d'habitants. C'est pour récupérer quelques dividendes de l'opération que Laurent Fabius a fait le déplacement à Téhéran, fin juillet.

**L**a prise de la ville de Mossoul (Irak), en juin 2014, a marqué le début médiatique de la conquête de vastes territoires par l'Etat islamique en Irak et en Syrie. Un an après cet événement, qui avait surpris la puissance américaine elle-même, la situation au Moyen-Orient demeure hors de contrôle, tant les intérêts en jeu sont contradictoires. La situation chaotique que connaît la région aujourd'hui est le produit direct de quatorze années de guerre « contre la terreur », « une guerre sans fin » initiée par George W. Bush, dans la continuité de sa volonté de créer un « nouveau Moyen-Orient ». Les ennemis affichés d'hier sont devenus, en Syrie ou au Yémen, des alliés de circonstance. Récemment, le *Wall Street Journal* a publié un article intitulé : « Pour les alliés des Américains, les groupes affiliés à al-Qaïda en Syrie deviennent le moindre mal »... Jusqu'à ce que cela change de nouveau.

**La puissance américaine en crise est incapable d'avoir une politique unifiée et est incapable de maîtriser quoi que ce soit sur le terrain.**

Les pays du Golfe, à commencer par l'Arabie Saoudite, ainsi que la Turquie, cherchent à liquider le régime syrien et à le remplacer par un régime à caractère religieux qui leur serait inféodé. Le gouvernement américain, quant à lui, s'est déclaré prêt à négocier avec le régime, mais avec comme condition le départ de Bachar el-Assad. Tous financent des groupes paramilitaires, souvent rivaux sur le terrain, faisant régner la loi des milices, ne proposant comme perspective que la guerre et la destruction des populations civiles, avec comme conséquence immédiate le drame des réfugiés. La France, de son côté, soutient et arme des groupes djihadistes, tout en s'alarmant du fait que des jeunes partent pour combattre en Syrie. Un récent rapport publié en Grande-Bretagne indique que le MI6 (les services secrets britanniques) a coopéré avec la CIA pour transférer des armes des stocks libyens vers les « rebelles syriens », après la chute du régime de Kadhafi. L'effroyable situation qui règne en Syrie, et qui affecte gravement la totalité des pays frontaliers, est le produit de la politique américaine et de ses supplétifs, tous incapables de maîtriser les conséquences de leurs interventions, mais tous d'accord pour nier aux peuples le droit de disposer d'eux-mêmes.

F. L. ■

## TUNISIE

### Comme les pièces d'un puzzle, un scénario se met en place

Correspondant

**L**es choses s'ordonnent et se clarifient. Après avoir fait du Moyen-Orient un territoire de terreur et de feu et lâché ses bandes armées pour faire régner la barbarie, l'objectif immédiat de l'impérialisme est de provoquer le même chaos dans toute la région du Maghreb, de créer pour cela les conditions rendant possible une intervention militaire en Algérie, place forte convoitée depuis fort longtemps par l'impérialisme américain. Comme les pièces d'un puzzle, un scénario se met en place.

**D'abord**, des attentats, sanglants, meurtriers, d'une sauvagerie sans nom, à Tunis (en mars), comme à Sousse (fin juin), en guise de provocation pour tenter de semer la terreur au sein de la population et imposer l'arrêt des processus révolutionnaires. Le peuple tunisien est profondément choqué, mais le résultat escompté n'est pas atteint.

En plein mois de ramadan, la population répond au terrorisme par la mobilisation et la solidarité : elle organise des dîners publics sur les plages et les places publiques, y compris sur les lieux mêmes de l'attentat de Sousse, qui a fait 38 morts. Cela pour signifier son soutien aux familles des victimes et faire entendre que le peuple est loin d'être terrorisé.

**Acte deux** : Béji Caïd Essebsi (le président tunisien) obtient, lors de son voyage officiel à Washington le 22 mai dernier, la reconnaissance de la Tunisie comme « partenaire privilégié non membre de l'OTAN » —

**“L'objectif de l'impérialisme : provoquer le chaos pour mettre en place son dispositif économique et politique”**

statut et allégeance que Bourguiba avait toujours refusés en son temps en se rangeant, comme l'Algérie, parmi les pays non alignés.

**Acte trois** : la déclaration de l'état d'urgence, le 4 juillet, cherche à imposer l'arrêt de toutes les mobilisations sociales qui ne cessent de s'étendre dans toutes les régions du pays. Dernière en date, la grève nationale des professeurs de l'enseignement primaire en mai-juin, qui a duré

plus d'un mois et qui fut suivie unanimement par tous les enseignants.

Puis interviennent deux attentats sanglants en Algérie, notamment à Ghardaïa, qui préfigurent l'extension des actes terroristes et des provocations des agents de l'impérialisme en territoire algérien.

**Et la dernière pièce du puzzle**, la récente visite faite par Sarkozy en Tunisie, fin juillet. Le peuple tunisien a toujours en mémoire le soutien inconditionnel que Sarkozy a toujours apporté à Ben Ali jusqu'aux derniers moments de son pouvoir. Un service de sécurité impressionnant est mis en place pour interdire toute manifestation d'une quelconque hostilité à sa présence. Et sa première déclaration est sans équivoque : « La Tunisie est frontalière avec l'Algérie et avec la Libye (...). Ce n'est pas nouveau, vous n'avez pas choisi votre emplacement. » Déclaration ressentie comme une violente provocation, tant en Tunisie qu'en Algérie.

L'UGTT réagit immédiatement, en dénonçant la provocation qui cherche à nuire aux relations entre l'Algérie et la Tunisie et souligne qu'elle « ne peut l'atteindre ou la ternir tant est profonde la relation entre les deux pays frères ».

Cette provocation a un objectif précis, comme le dit Sarkozy en parlant de « l'avenir » de l'Algérie : « L'Algérie, qu'en sera-t-il dans l'avenir, de son développement, de sa situation ? (...) C'est un sujet qui me semble-t-il doit être traité dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée. » Voilà l'objectif de l'impérialisme, provoquer le chaos pour mettre en place son dispositif économique et politique qui lie le sort de l'ensemble des pays de la rive sud de la Méditerranée, c'est-à-dire l'ensemble des pays arabes et... Israël, à l'Union européenne.

Ce qui est ressenti par le peuple, dans toutes les villes du pays, c'est un profond attachement à l'intégrité de l'Algérie. Et le peuple algérien, par une présence massive — plus de deux millions de touristes, du jamais vu en Tunisie — témoigne de sa solidarité avec la Tunisie meurtrie économiquement. ■

Pierre Cise

## Richesses

**L'**Humanité, rendant compte de la manifestation du 1<sup>er</sup> Mai dernier à Paris, relevait, parmi les « préoccupations » présentes, l'exigence « d'embaucher pour enfin partager mieux les richesses ». Partage des richesses, une revendication qui fleurit dans nombre de programmes d'organisations censées défendre les intérêts du monde ouvrier. De quoi s'agit-il ?

Et d'abord, qu'entend-on par « richesses » ceux qui en prônent le partage ? La littérature sur ce sujet converge sur une définition qui assimile patrimoine et richesses. Le patrimoine, c'est tout ce que possède un individu sous forme d'argent, d'objets ou de propriétés immobilières, ou encore de titres, dont on déduit les dettes, qui, pour certaines, ont été nécessaires à l'acquisition de tout cela. Le fait que cet individu s'en serve pour sa propre consommation, pour se protéger des risques de la vie ou pour investir dans la production, ou tout cela en même temps, n'entre pas en compte, de même que la place de cet individu dans la société.

Une notion bien connue qui met tout le monde dans un même sac, salariés comme patrons, pour autant qu'ils aient un patrimoine, aussi petit soit-il. Ce faisant, la source des « dérives » de la société capitaliste se trouve dans une mauvaise répartition des richesses qu'il faudrait rendre meilleure, plus équitable.

Cette revendication part du point de vue que la société capitaliste est fondée sur le partage des richesses, mais que celui-ci est perverti par certains (« les plus riches ») à leur seul profit. Or telle n'est pas la situation. La société capitaliste n'est pas une société fondée sur le partage des richesses, mais sur l'appropriation par autrui, et pour ses propres intérêts privés, de la richesse produite par la grande majorité de la société. L'origine des inégalités dans la société capitaliste ne réside pas dans les différences de situation patrimoniale (même s'il y a essentiellement des riches du côté des capitalistes et essentiellement des moins riches et même la totalité des pauvres chez les travailleurs). Elle réside dans l'existence, d'un côté, d'une minorité, propriétaire des moyens de production et des capitaux, et, de l'autre, de la grande majorité, qui ne peut survivre que par la

**Devrait-on déduire que les inégalités qui touchent notre société seraient dues à un partage déséquilibré des richesses qu'il faudrait alors rendre plus équitable, plus juste ?**

## La valeur ajoutée

Selon les canons officiels, la valeur ajoutée représente la valeur de la production de biens et services de laquelle on retire la valeur des « consommations intermédiaires », c'est-à-dire essentiellement les matières premières, les machines de production, l'utilisation de services, etc. Cette valeur ajoutée est donc considérée comme un indicateur de création de richesse, dont la somme sur un plan national représente le produit intérieur brut (PIB), c'est-à-dire la « richesse nationale ».

Une fois créée, cette valeur ajoutée est ensuite « distribuée » entre, d'une part, les salaires et cotisations sociales versés aux salariés, et, d'autre part, les profits des patrons utilisés pour payer les intérêts dus aux banques, les impôts (la taxe sur la valeur ajoutée, la TVA), l'investissement et la rémunération des actionnaires. Le partage de la valeur ajoutée est donc l'indicateur censé représenter comment la richesse produite est répartie entre les différents « acteurs » de l'économie, essentiellement entre salariés et patrons. Et l'Etat est censé intervenir par l'impôt pour « rééquilibrer » ce partage. ■

vente de sa force de travail. Les propriétaires privés des moyens de production mettent en œuvre ceux-ci en utilisant cette force de travail pour produire des richesses dont ils cherchent à s'approprier la plus grande part sous forme de profit. Dans la société capitaliste, les inégalités sont l'essence même du système et de son fonctionnement.

De nombreuses statistiques tentent de démontrer l'importance des inégalités à l'aune des différences de revenu et de patrimoine. Mais ce qui pourrait mieux rendre la réalité des inégalités en régime capitaliste est l'indicateur concernant le « partage de la valeur ajoutée » (voir encadré), dont l'évolution depuis plusieurs décennies n'est visiblement pas en faveur des travailleurs.

Alors que la part des salaires (y compris cotisations sociales) dans la valeur ajoutée se stabilisait à environ 64 % au début des années 1970, elle a baissé depuis, atteignant 51,1 % au début des années 1980, puis 46,5 % en 2000 et 42,5 % en 2013 (1). De plus, si on exclut les très hauts salaires qui n'ont fait que croître depuis plusieurs décennies, la chute est encore plus forte. Du côté de la part patronale, en constante augmentation, la rémunération des actionnaires (3 % de la valeur ajoutée totale en 1977, 8 % aujourd'hui (2)) a pris le pas, et ce qui revient à l'investissement diminue (3).

De ces faits, devrait-on déduire que les inégalités qui touchent notre société seraient dues à un partage déséquilibré des richesses qu'il faudrait alors rendre plus équitable, plus juste ? Mais que peut signifier un partage équitable, plus juste ? Pour tenter de comprendre, revenons aux sources de la notion de partage des richesses, c'est-à-dire à la doctrine sociale de l'Eglise catholique (4) qui l'a utilisée la première. Pour cette doctrine, il « importe d'attribuer à chacun ce qui lui revient et de ramener aux exigences du bien commun ou aux normes de justice sociale la distribution des ressources de ce monde ». Dans ce cadre, un partage équitable est celui qui permet à la fois d'assurer la subsistance du salarié et le profit du patron, au nom d'un bien commun qui serait l'intérêt de l'entreprise. Il faudrait même que le salarié, avant de revendiquer, pense à ne pas trop spolier le capitaliste, car, comme dit l'adage, le profit est l'investissement de demain, l'emploi d'après-demain et donc les revenus d'après-après-demain... Sur le plan national, il s'agira que les revendications sur la répartition du gâteau des richesses tiennent compte des contraintes de l'économie comme de la compétitivité des entreprises, bien commun que le pacte de responsabilité exige des travailleurs et de leurs organisations de respecter.

Le développement des inégalités dans notre société serait alors dû à la présence de patrons cupides, mais aussi de salariés accrochés de façon « excessive » aux avantages acquis et ne voulant pas faire d'effort. Patrons citoyens et responsables, et syndicats raisonnables et accompagnateurs des « réformes », sous la houlette d'un Etat arbitre, doivent s'associer contre ces fauteurs de trouble. Cela s'appelle le corporatisme, et le lien entre celui-ci et la revendication du partage équitable des richesses est fort.

A l'inverse, le mouvement ouvrier s'est construit sur la base de l'antagonisme irréconciliable entre les intérêts des travailleurs et ceux des patrons possesseurs des capitaux et des moyens de production, sur la question de l'appropriation des richesses produites par la société et la subordination de l'ensemble de la société aux besoins du profit. Et quémander auprès des capitalistes qu'ils veuillent bien réduire leurs prétentions contre l'engagement que les travailleurs limiteront leurs propres revendications est une tragique illusion. ■

(1) Données de l'Office français des conjonctures économiques (OFCE) et de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

(2) *Alternatives économiques*, novembre 2011

(3) Voir à ce sujet l'article de Michel Sérac dans *Informations ouvrières*, n° 343, semaine du 19 au 25 mars 2015.

(4) Doctrine établie par l'encyclique *Rerum Novarum* du pape Léon XIII, en 1892, afin de faire barrage au mouvement ouvrier en pleine croissance et d'apporter son soutien total au capitalisme. Cette doctrine irrigue de nombreux cercles politiques (dont la « deuxième gauche » du PS, dont Hollande et Valls sont les dignes représentants), et au sein du mouvement ouvrier par l'intermédiaire du syndicalisme chrétien, déconfessionnalisé (CFDT) ou non (CFTC).



— Je vous présente un petit gaillard qui nous donnera bien de la satisfaction ! Hier, il s'est mis à pleurer en me voyant faire la paye aux ouvriers !

Jean-Jacques Marie

## Où sont les véritables obstacles ?

**L'**e 7 juillet 2015 les dirigeants de la Confédération européenne des syndicats adressaient une lettre ouverte aux responsables politiques européens (Juncker) à propos de la Grèce. Cette lettre, qui ne comporte aucune revendication ou exigence sociale, exprime un souci : sauver l'euro et l'Union européenne. On y lit : « Des solutions doivent être trouvées pour garder la Grèce dans la zone euro (...). Les leaders européens (...) doivent trouver un compromis raisonnable (...). C'est maintenant qu'il faut être dans une Union européenne. Nous vous appelons à reprendre les négociations en bonne foi avec l'objectif de trouver un accord socialement juste et économiquement soutenable avec le gouvernement grec. » Cette lettre est, pour la France, signée d'abord par Laurent Berger, le secrétaire de la CFDT, puis, dans les jours qui suivent, y ajoutent leur signature Philippe Martinez, le secrétaire général de la CGT, Luc Bérille, pour l'Unsa, Philippe Louis, pour la CFTC, et Jean-Claude Mailly, pour Force ouvrière. Ils sont tous là réunis. On a là l'expression la plus achevée du syndicalisme (complètement) rassemblé et de sa subordination aux exigences de l'Union européenne, c'est-à-dire du capital financier.

Dans *Informations ouvrières*, numéro 359, Daniel Shapira dénonçait un premier texte de la CES allant dans ce sens, signé, semble-t-il, par les seuls dirigeants de la CES. Qu'allait écrire *Informations ouvrières* sur le texte du 7 juillet signé par tous ?

Dans *Informations ouvrières*, daté du 23-29 juillet, Marc Gauquelin dénonce vigoureusement : « La stratégie de la "gauche radicale" (qui) a consisté à empêcher — au nom d'une campagne politique

générale pour que l'Europe « retourne » à ses prétendues origines et avec le soutien de toute la « gauche » européenne — que s'organise le choc entre les travailleurs appuyés sur leurs syndicats, soutenus par la population, avec la Banque centrale de Grèce, avec les principales banques du pays qui organisaient méthodiquement l'évasion des capitaux vers Londres et Francfort (...). Ce serait une erreur d'ignorer la perméabilité qui s'est manifestée à différents niveaux des directions du mouvement ouvrier pour les thèses de la « gauche européenne » et ses conséquences pour le combat pratique dans la lutte des classes. »

Que veulent donc dire ces dernières lignes ? Qu'est-ce que cette perméabilité ? Perméabilité à quoi ? Où et en quoi s'est-elle manifestée ?

Ces lignes obscures, voire énigmatiques, font sans doute allusion — mais une allusion extrêmement discrète, on l'avouera — à la signature des secrétaires généraux de toutes les centrales syndicales françaises à la lettre des dirigeants de la Confédération européenne des syndicats, en date du 7 juillet, aux dirigeants européens, lettre de subordination à l'Union européenne. Mais on s'interroge : que vient faire « la gauche radicale » ou « européenne » dans cette affaire. Pourquoi Marc Gauquelin y fait-il allusion pour évoquer cette signature avec autant de discrétion ? Certes, Mélenchon, Besancenot, Pierre Laurent et autres figures de la « gauche européenne » ou « radicale » ont couvert avec une phraséologie plus ou moins gauche la politique de l'Union européenne, mais qui peut croire qu'ils seraient à l'origine de la prise de position des secrétaires généraux de la CGT, de FO, de la CFDT, de l'UNSA et de la CFTC, Martinez, Mailly, Berger, Bérille et Louis, en l'occurrence cordialement réunis, et en porteraient la responsabilité ? Le suggérer n'est-ce pas là détourner l'attention des vraies responsabilités ? De toute évidence, la perméabilité que Marc Gauquelin évoque n'est pas la perméabilité aux « thèses de la gauche européenne », même si cette dernière joue son rôle dans la petite symphonie des étrangetés des Grecs, mais c'est une (très grande) perméabilité — pour le moins ! — aux exigences de l'Union européenne et du capital financier. Oublier ces deux derniers pour mettre en avant, sur ce point, la « gauche européenne » et « radicale », n'est-ce pas, qu'on le veuille ou non, détourner l'attention des véritables obstacles à surmonter pour se préparer au choc qui vient ?

Jean-Jacques Marie,  
abonné à *Informations ouvrières*  
depuis son numéro 3 (ronéotypé),  
membre du POI Paris-XI<sup>e</sup> depuis sa fondation.  
Le 5 août 2015